

Exploitation statistique et qualitative des réponses relatives à la consultation 2014-2015 du public sur l'eau du bassin Rhin-Meuse

(Projet de Plan de gestion des eaux – Projet de Plan
de gestion des risques d'inondation)



Rédigé par Romain Billat

Version 3 - 5 novembre 2015

➤ Sommaire

INTRODUCTION	p. 03
SYNTHESE	p. 15
RESULTATS DETAILLES	p. 19
1. L'eau et le changement climatique	p. 20
2. La préservation des zones humides	p. 25
3. La lutte contre la pollution des eaux	p. 28
4. La gestion des inondations	p. 32
5. Commentaires libres	p. 39
6. Analyse qualitative des courriers libres	p. 50
ANNEXE	p. 58

INTRODUCTION

➤ Contexte et objectifs

Contexte

Du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015, le Comité de bassin et le préfet coordonnateur ont consulté les habitants du bassin Rhin-Meuse sur les projets de plans de gestion des eaux et les projets de plans de gestion des risques d'inondation, en application du code de l'environnement.

Ces documents constituent pour le Grand Est (Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne en partie) le socle pour une gestion équilibrée (en qualité et en quantité) et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Chaque plan de gestion comporte des objectifs, assortis d'actions à mettre en place pour les atteindre (travaux, changement de pratiques...).

Avant adoption définitive prévue fin 2015, l'avis des habitants du bassin Rhin-Meuse est sollicité. Les réponses et avis collectés sont pris en compte pour conforter et/ou modifier les documents finaux.

Les documents étaient consultables dans leur intégralité en ligne sur <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr>, dans les préfectures, au siège de l'agence de l'eau.

Afin de faciliter le recueil des avis, un questionnaire a été proposé. Il était composé de 9 questions fermées, 1 question ouverte et 5 questions d'identification des répondants (code postal, âge, sexe, CSP et taille d'agglomération). Le questionnement comportait une partie liée au plan de gestion des eaux et une autre au plan de gestion des risques d'inondation.

Il est à noter que la consultation sur les projets de plans de gestion des eaux et les projets de plans de gestion des risques d'inondation (dont 1 chapitre est commun avec le plan de gestion des eaux) était concomitante à la consultation relative à la stratégie pour le milieu marin. Cette démarche coordonnée au niveau national s'est traduite par une identité visuelle commune aux trois consultations et par l'administration de 7 questions depuis le site internet dédié aux consultations du ministère en charge du développement durable.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a mandaté la société EDInstitut pour l'analyse de ces résultats.

Objectifs

- ▶ Analyser les données quantitatives issues des questionnaires
- ▶ Analyser les contenus des attentes et commentaires du public parus lors de la consultation publique
- ▶ Dégager les préoccupations générales



➤ Méthodologie

Base de répondants	1993 contributeurs ayant répondu au questionnaire + 19 courriers libres
Cible	Grand public du bassin Rhin-Meuse
Méthode de recueil	Assuré par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : Auto-administré par Internet sur le site de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou auto-administré sur questionnaire papier
Période de la consultation public	Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Echantillon	Marge d'erreur mini	Marge d'erreur maxi
N=1993 (base globale)	1,3 pts	2,2 pts
n=1000	1,9 pts	3,1 pts
n=500	2,6 pts	4,4 pts

Exemple de marge d'erreur mini : « Pour un résultat de 10%, auprès de 1993 interviewés, le % réel est compris entre 8,7% et 11,3% »
 Exemple de marge d'erreur maxi : « Pour un résultat de 50%, auprès de 1993 interviewés, le % réel est compris entre 47,8% et 52,2% »
 Plus le résultat est tranché et plus la marge d'erreur se rapproche de son minimum.

➤ Déontologie

Norme ISO

▶ Cette étude a été réalisée conformément à la Norme ISO 20252 régissant les études de marché, études sociales et d'opinion.

EDInstitut a été le 7ème institut en France à obtenir la norme ISO 20252 appliquée aux études et terrains.
EDInstitut était auparavant certifié NF Services depuis 2004



▶ **Les caractéristiques certifiées concernent des prestations réalisées par EDInstitut ou par ses propres sous-traitants*** :

> **la méthodologie des études** : l'objectif de l'étude, la définition de la population à étudier, les thèmes abordés, la planification de l'étude, le briefing des enquêteurs, le coût et les délais,...

> **le savoir-faire** : l'organisation du recueil d'information, la formation du personnel, la maîtrise des sous-traitants, le contrôle des données recueillies, la qualité du traitement des informations recueillies...

> **la transparence** : la protection des données à caractère personnel, l'anonymat du client, la transparence à l'égard des personnes interrogées.

* EDInstitut ne peut pas garantir la qualité des parties d'étude qui ne lui sont pas confiées ou qui échappent à son contrôle (par exemple si le client décide de réaliser lui-même certaines opérations telles que la diffusion de questionnaires, le recueil de l'information...).

Selon les recommandations de l'Union des Annonceurs et du SYNTEC :

Propriété intellectuelle

▶ Toute diffusion ou reproduction directe ou indirecte, intégrale ou partielle, à titre gratuit ou à titre onéreux, à l'initiative du client, de tout document, ne pourra être faite sans l'accord exprès et préalable de la société d'études.

▶ La société d'études s'oblige, dans les mêmes conditions, à ne pas divulguer les résultats de l'étude.

Diffusion

▶ Si le client est amené à confier tout ou partie de ces résultats pour les besoins de son activité à des tiers, il se porte garant de leur faire prendre l'engagement de citer le nom de la société d'études dans toute diffusion ou reproduction.

▶ Le texte à faire figurer pour toute publication est le suivant : « *Résultats analysés par EDInstitut sur la base de l'enquête publique menée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse auprès de 1993 personnes ayant répondu par Internet ou voie postale entre le 19 décembre 2014 et le 18 juin 2015.* »

▶ Toute modification du présent rapport est soumise à l'accord préalable d'EDInstitut.


Confidentialité




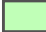
▶ Conformément à l'article 6 du code déontologique de Syntec Études Marketing et Opinion, les adhérents de Syntec Études Marketing et Opinion, s'engagent à respecter le code international des pratiques loyales CCI/ESOMAR.

> Lecture des résultats


Les résultats

Les résultats doivent toujours être lus en tenant compte des bases de répondants et des marges d'erreur.

Certains pourcentages sont calculés sur une base très faible : ils sont présentés à titre indicatif et sont précédés du pictogramme  **Effectifs faibles** .

Les différences statistiquement significatives entre différentes populations sont calculées selon la méthode du Khi² pour les questions fermées et la loi de Student pour les questions numériques. Elles sont indiquées soit par des  ou des  , soit par des cases de couleur  ou  dans les tableaux et signalent une différence significative entre les résultats observés pour une sous-population donnée (ex : par enseigne, zone géographique, âge,...) et ceux observés pour l'échantillon global.

La significativité est fonction du nombre de répondants, c'est pourquoi le même écart par rapport au pourcentage moyen peut être annoncé significatif pour une sous-population et non significatif pour une autre sous-population.

En dehors de certaines questions pouvant accepter plusieurs réponses (indiquées à l'aide du pictogramme suivant :  **Réponses multiples**), certains totaux peuvent être différents de 100% (les pourcentages sont arrondis à l'entier le plus proche).

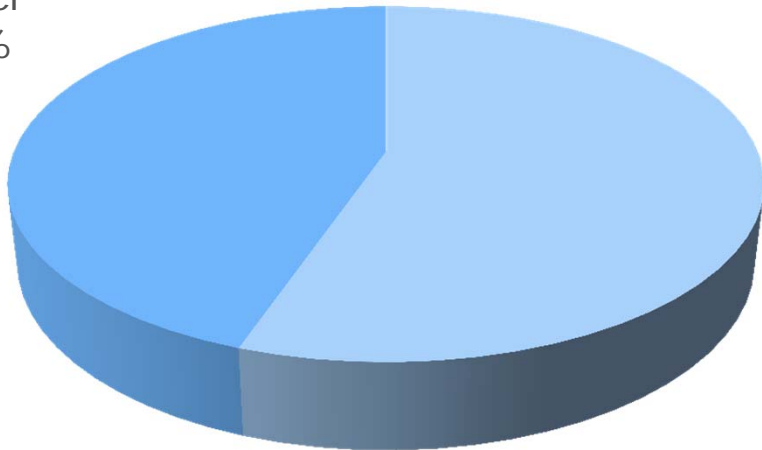
➤ Récapitulatif des contributions

1993 répondants au QUESTIONNAIRE
ayant répondu à au moins une question

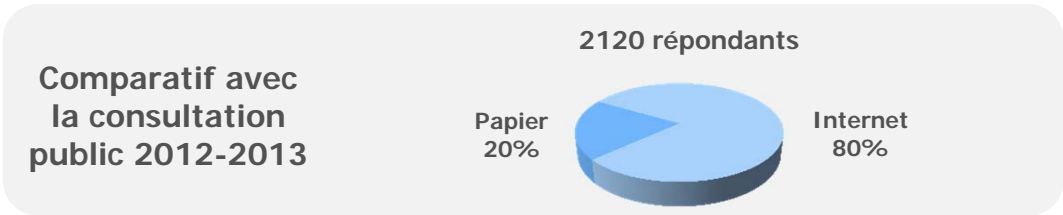
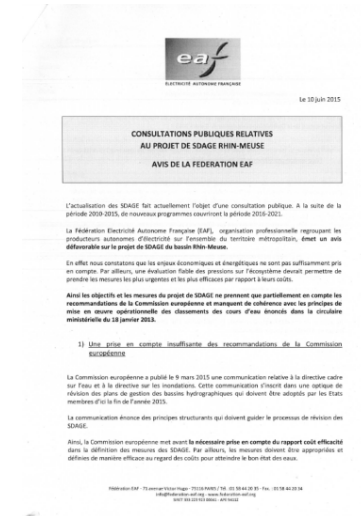
et 19 courriers libres



Papier
45%

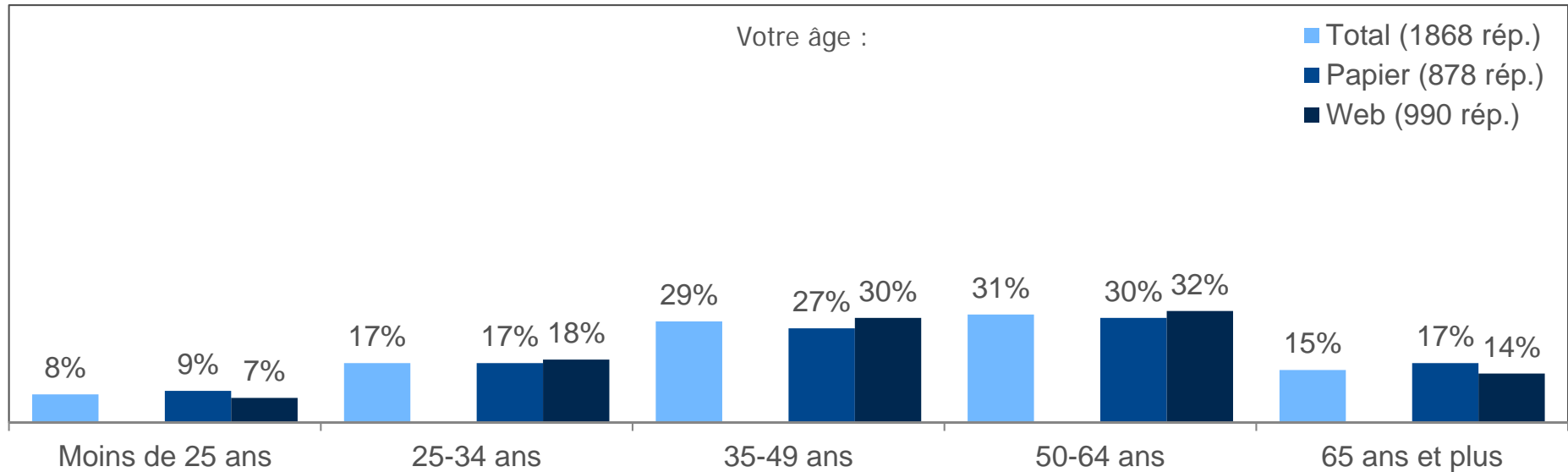
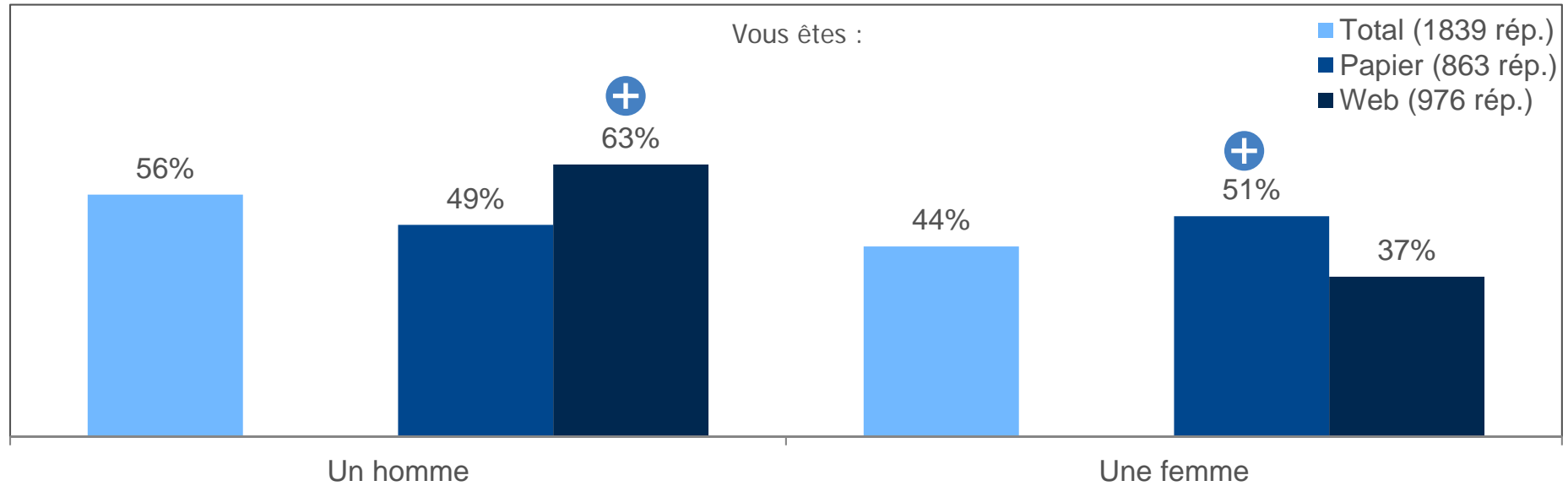


Internet
55% @

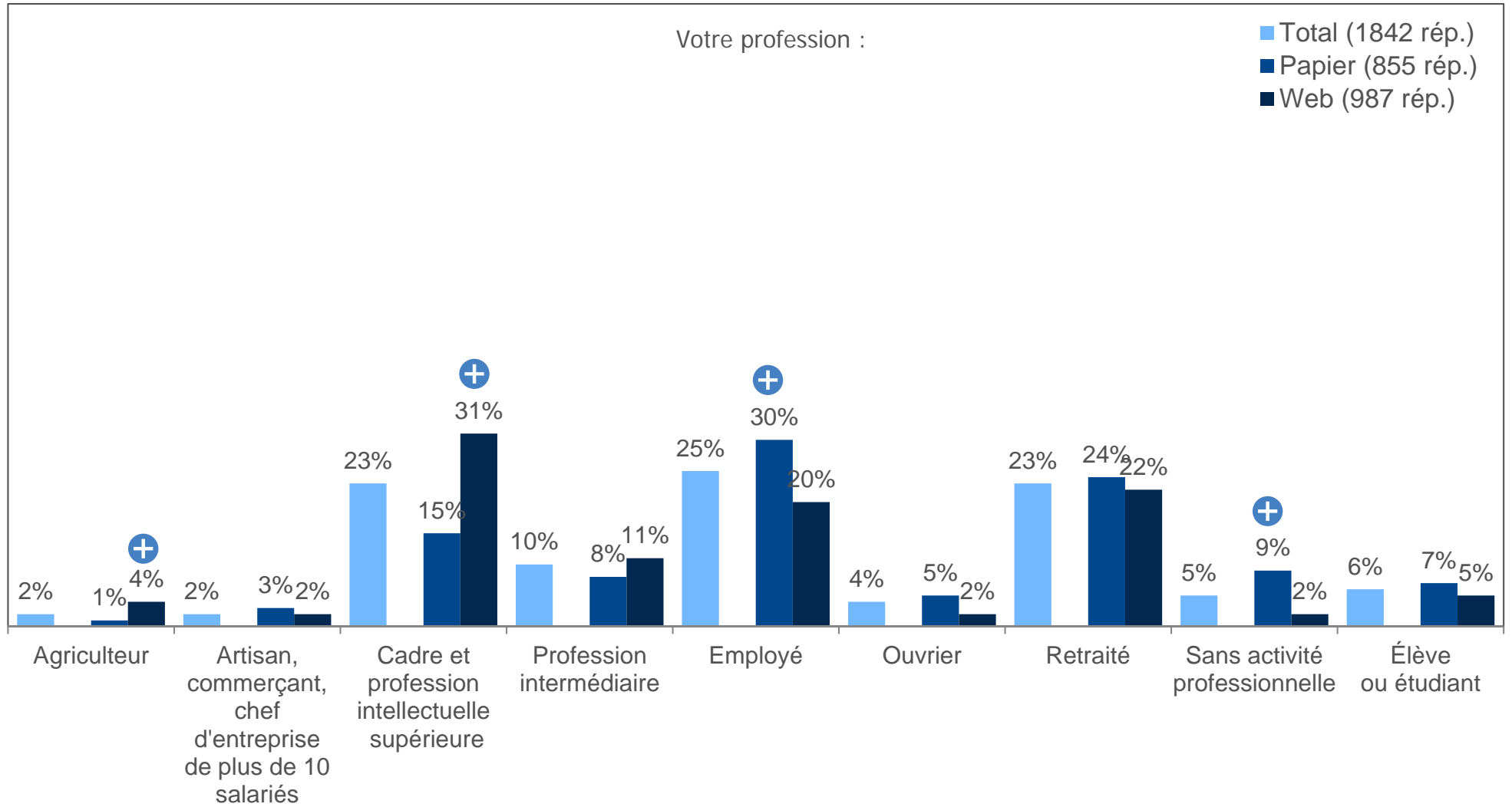


Structure de la population ayant répondu au questionnaire

> Sexe et âge



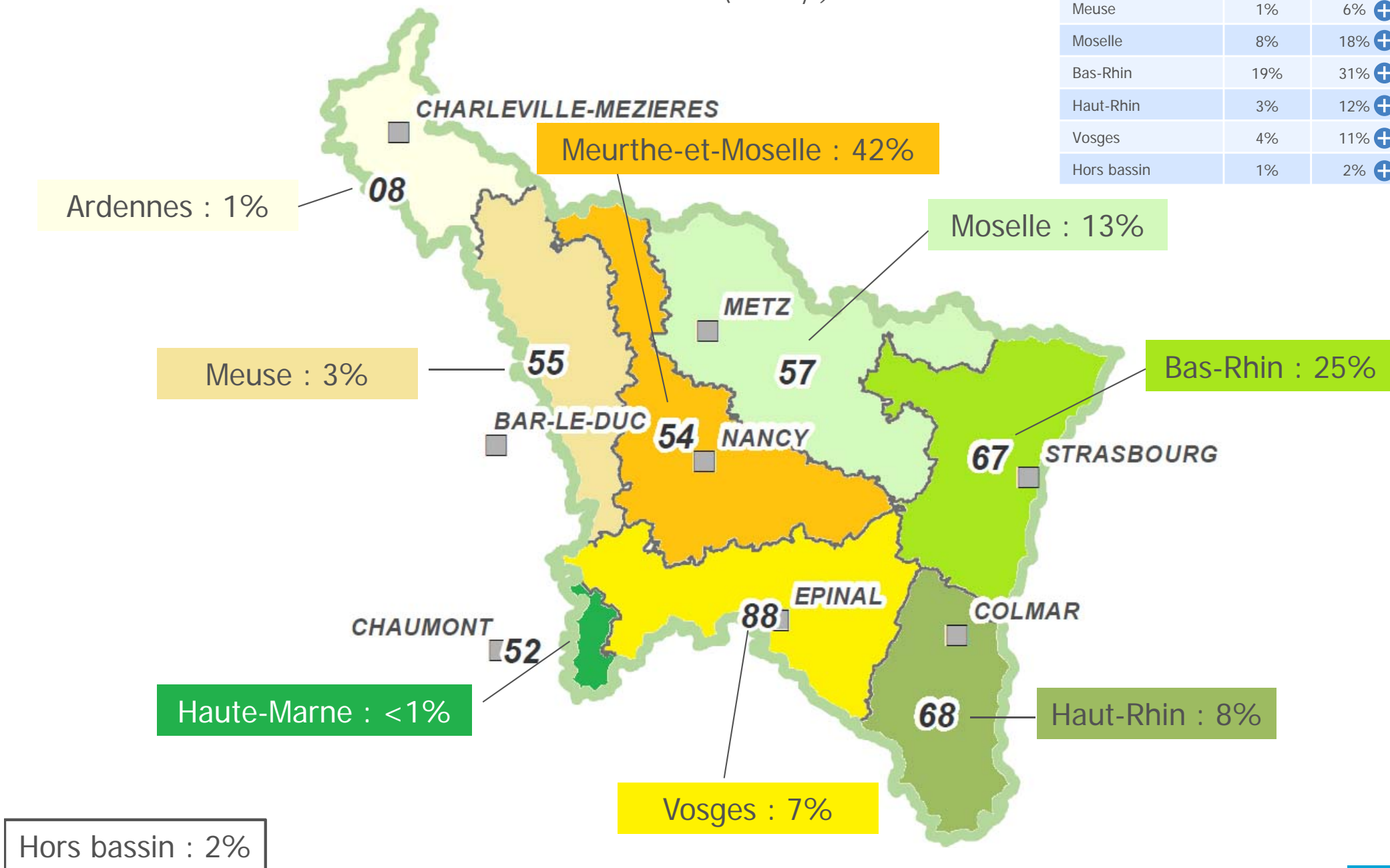
> Profession



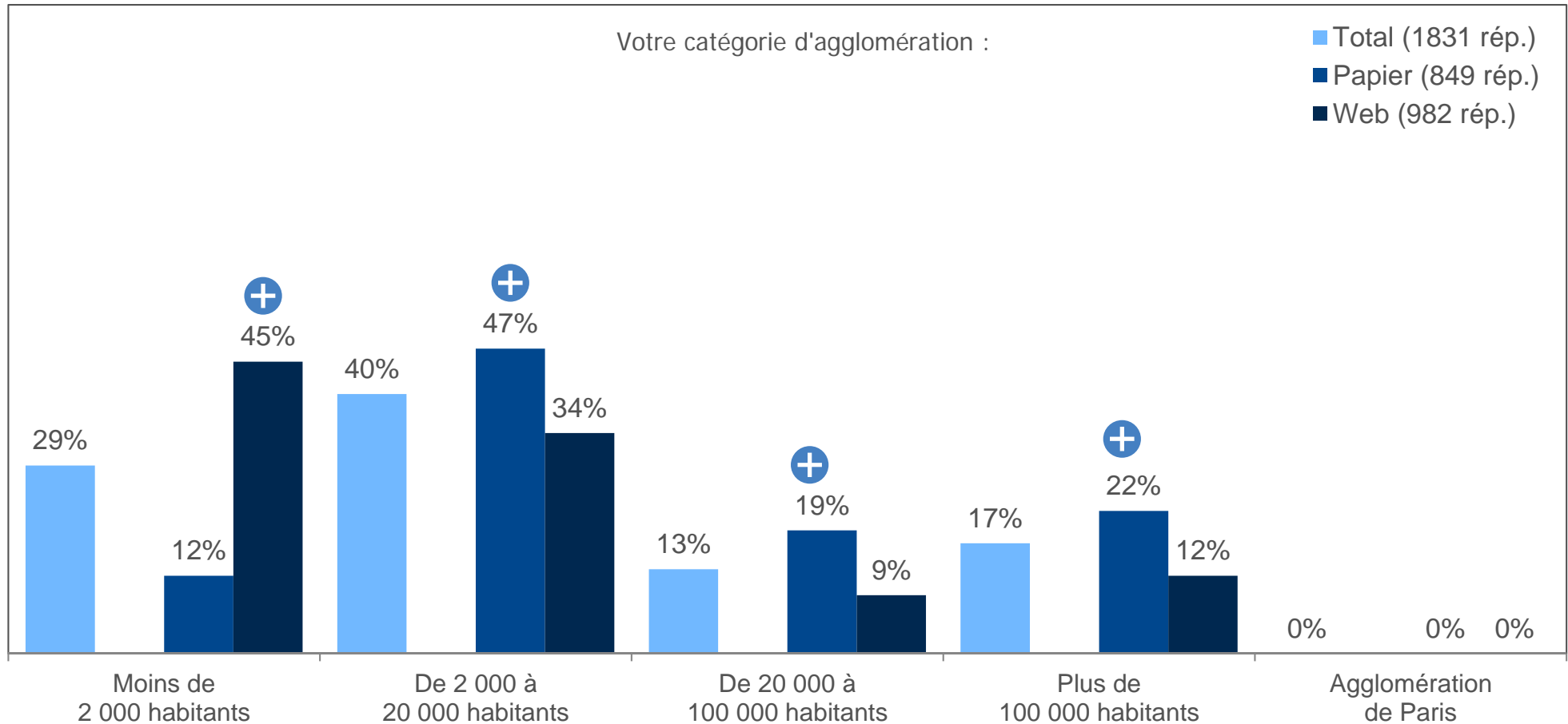
> Lieux de résidence

Le code postal de votre commune :
(1654 rép.)

	Papier	Web
Ardennes	0%	3% +
Haute-Marne	<1%	<1%
Meurthe-et-Moselle	65% +	17%
Meuse	1%	6% +
Moselle	8%	18% +
Bas-Rhin	19%	31% +
Haut-Rhin	3%	12% +
Vosges	4%	11% +
Hors bassin	1%	2% +



➤ Taille d'agglomération



➤ Comparatif avec les données INSEE du bassin Rhin-Meuse

Cette consultation est un lieu d'expression où chacun pouvait donner son avis. Le profil des répondants présente toutefois une surreprésentation plus marquée auprès des habitants de la Meurthe-et-Moselle, des communes de 2 000 à 20 000 habitants et/ou des cadres et professions intellectuelles supérieures.

	Consultation	INSEE
Sexe		
Homme	56%	48%
Femme	44%	52%
Age		
Moins de 25 ans	8%	15%
25-34 ans	17%	15%
35-49 ans	29%	24%
50-64 ans	31%	25%
65 ans et plus	15%	21%
Profession		
Agriculteur	2%	1%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise de plus de 10 salariés	2%	3%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	23%	7%
Profession intermédiaire	10%	14%
Employé	25%	17%
Ouvrier	4%	16%
Retraité	23%	25%
Autre (sans activité professionnelle, étudiant, lycéen)	11%	17%

	Consultation	INSEE
Département de résidence		
Ardennes	1%	5%
Haute-Marne	<1%	<1%
Meurthe-et-Moselle	42%	17%
Meuse	3%	3%
Moselle	13%	24%
Bas-Rhin	25%	25%
Haut-Rhin	8%	17%
Vosges	7%	8%
Hors bassin	2%	-
Taille d'agglomération		
Moins de 2 000 habitants	29%	44%
De 2 000 à 20 000 habitants	40%	10%
De 20 000 à 100 000 habitants	13%	32%
Plus de 100 000 habitants	17%	14%

Synthèse

➤ Conséquences du changement climatique et préservation des zones humides

Deux axes jugés prioritaires pour limiter l'impact du changement climatique

- **1^{er} - Réduire l'impact sur les milieux naturels et la biodiversité (37%)** : Assèchement de zones humides, rupture de continuité écologique, mortalité de poissons, dégradation de la qualité des eaux humides sont autant de conséquences du réchauffement climatique contre lesquelles les répondants souhaitent qu'une action soit menée de manière prioritaire.
- **2nd - Limiter l'impact sur l'alimentation en eau potable des grandes villes (31%)** notamment la baisse du débit des cours d'eau ou du niveau des nappes phréatiques.

Une légitimité des plans internationaux entre pays riverains

- 77% des personnes ayant répondu jugent normal que les États travaillent ensemble autour des plans de gestion et de protection des fleuves.
- 27% expriment le souhait d'être mieux informés à ce sujet.

Le principe « éviter, réduire et compenser » est perçu comme une nécessité

- Si la quasi-totalité des répondants voit comme une nécessité la recréation d'espaces naturels identiques suite à la dégradation de zones humides, ils ne sont que 50% à juger normal que ce principe implique un coût pour le porteur du projet (commune, industriel, agriculteur).

➤ La protection de la qualité de l'eau

Une nécessité de lutter contre la pollution d'origine agricole

- Si la quasi-totalité des répondants voit comme une nécessité la collaboration entre collectivités et agriculteurs pour lutter contre la pollution, ils sont 68% à accepter que cette démarche ait également un impact financier sur leurs impôts locaux.

Une information sur le traitement de la pollution des ménages à développer

- 26% des répondants considèrent que les produits d'entretien ménagers, bricolage et jardinage présents dans les eaux usées sont totalement épurés avant rejet, 67% pensent que certains résidus persistent et polluent les rivières.
- 12% considèrent que les eaux usées sont rejetées sans traitement dans les rivières.

➤ La gestion des inondations

Une information à développer

59% des répondants jugent être mal informés sur les risques d'inondation auxquels ils peuvent être exposés.

Une difficulté pour identifier des priorités en amont

- 50% des répondants jugent important d'agir avec la même priorité sur les axes stratégiques proposés dans le PGRI.
- Ceux indiquant une préférence font le classement suivant :
 - La préservation des terres non construites (37%)
 - La pratique d'un aménagement raisonné en zone inondable (14%)
 - L'équipement des constructions pour réduire l'impact des inondations (7%)

Trois incontournables en cas de crise inondation

- Les répondants voient comme une nécessité en cas d'inondation :
 - D'alerter au plus tôt les populations (94%)
 - Des mesures de sauvegarde des entreprises, services publics et établissements sensibles (94%)
 - Le fonctionnement même en mode dégradé des réseaux (82%)

Résultats détaillés

1. L'eau et le changement climatique

Texte d'accompagnement des questions

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 renforce la prise en compte des conséquences du changement climatique. L'augmentation prévisible des températures (de 2 à 4°C pour le bassin du Rhin, de 2 à 8°C pour le bassin de la Meuse à l'horizon 2100) et des phénomènes climatiques extrêmes (précipitations, sécheresses) auront un impact sur les usages de l'eau.

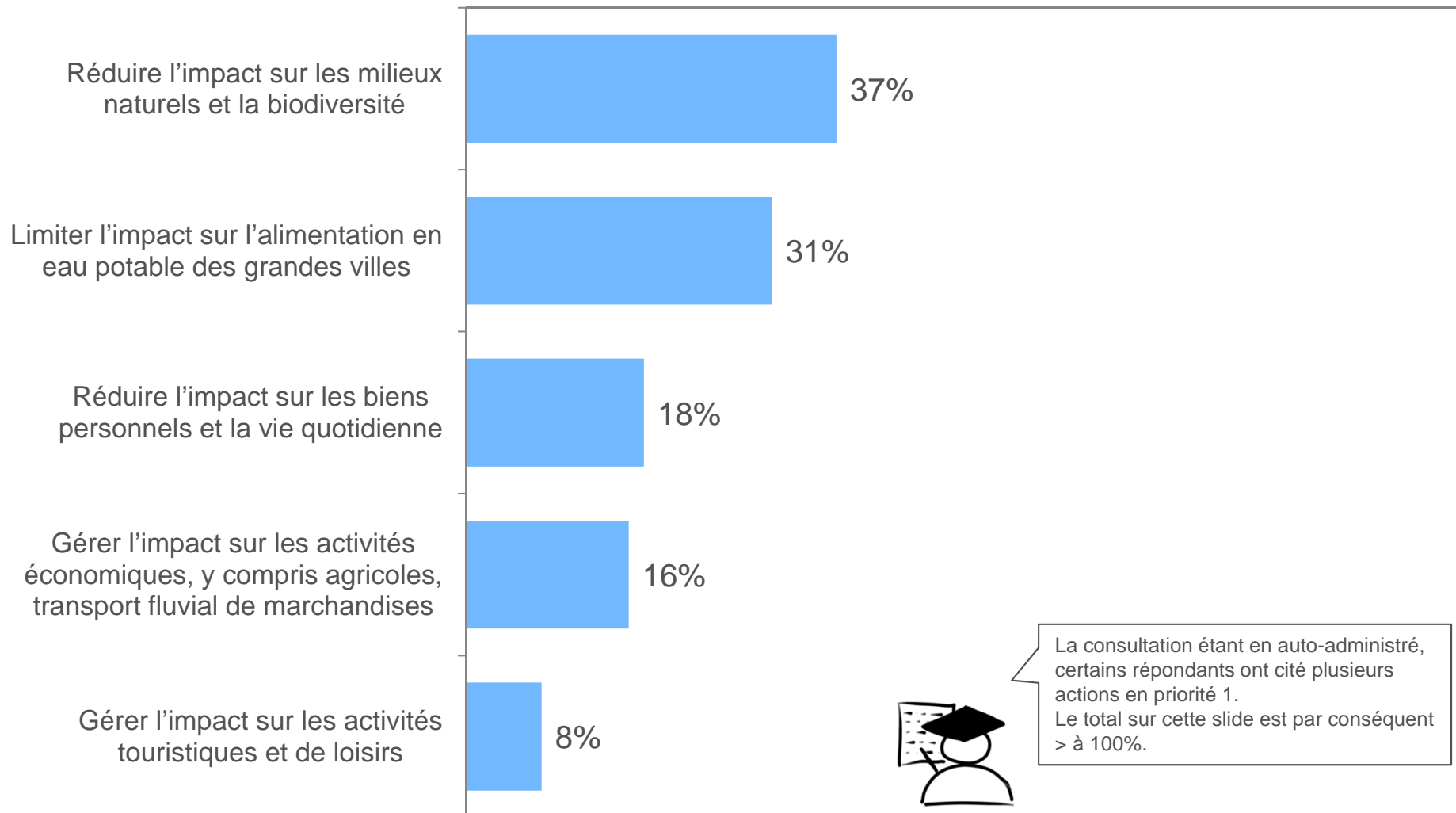
➤ Actions prioritaires

Ensemble des répondants

*S'il vous fallait donner un ordre de priorité d'agir face aux impacts de ce changement climatique, quel serait-il (classer de 1 à 5 ; 1 étant le plus important) ?
(1888 rép.)*

 Réponses multiples

Actions citées en **priorité 1**



➤ Profils selon les priorités d'actions

Base : total répondants par catégorie

Rappel

Réduire l'impact sur les milieux naturels et la biodiversité
37%

Limiter l'impact sur l'alimentation en eau potable des grandes villes
31%

Réduire l'impact sur les biens personnels et la vie quotidienne
18%

Gérer l'impact sur les activités économiques, y compris agricoles, transport fluvial de marchandises
16%

Gérer l'impact sur les activités touristiques et de loisirs
8%

Sont PLUS nombreux à avoir choisi cette action comme priorité 1

- Habitent la Meuse (71%)
 - Ont répondu sur Internet (49%)
 - Habitent une commune < 2 000 hab. (47%)
 - Habitent en Moselle (47%)
 - Habitent le Bas-Rhin (46%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (45%)
 - Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Confédération Générale du Logement 54 (42%)
- Agriculteurs (36%)
 - Ont répondu sur Internet (25%)
 - Habitent une commune < 2 000 hab. (24%)
 - Hommes (22%)
- Habitent les Vosges (27%)
 - Retraités (25%)
 - Habitent une commune < 2 000 hab. (21%)
 - Hommes (21%)
 - Habitent en Meurthe-et-Moselle (20%)
- Habitent une commune < 2 000 hab. (14%)
 - Ont répondu sur Internet (13%)

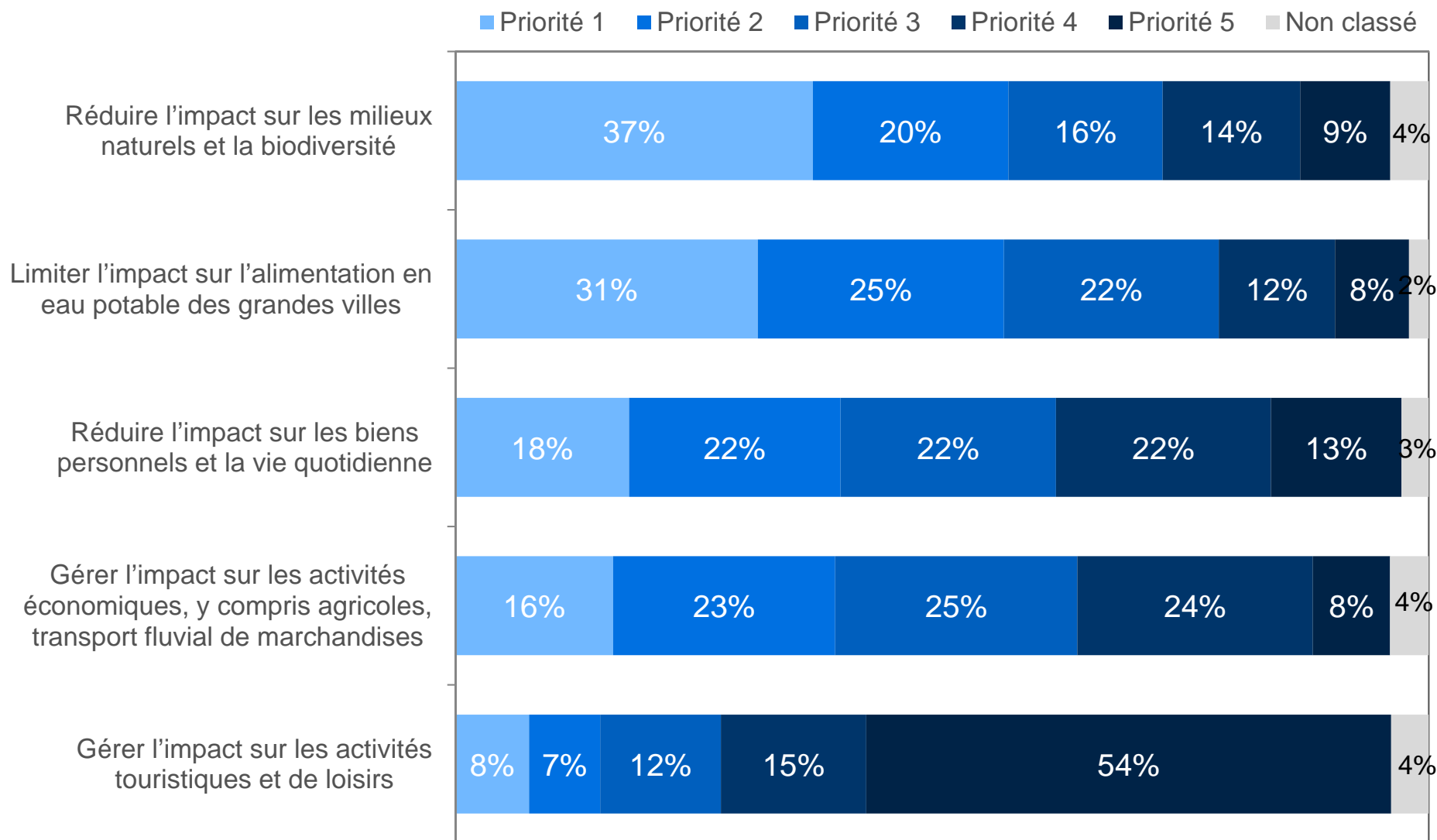
Ces critères ne sont pas cumulatifs et doivent se lire : et/ou

➤ Détail du classement des actions

Ensemble des répondants

*S'il vous fallait donner un ordre de priorité d'agir face aux impacts de ce changement climatique, quel serait-il (classer de 1 à 5 ; 1 étant le plus important) ?
(1888 rép.)*

i Réponses multiples

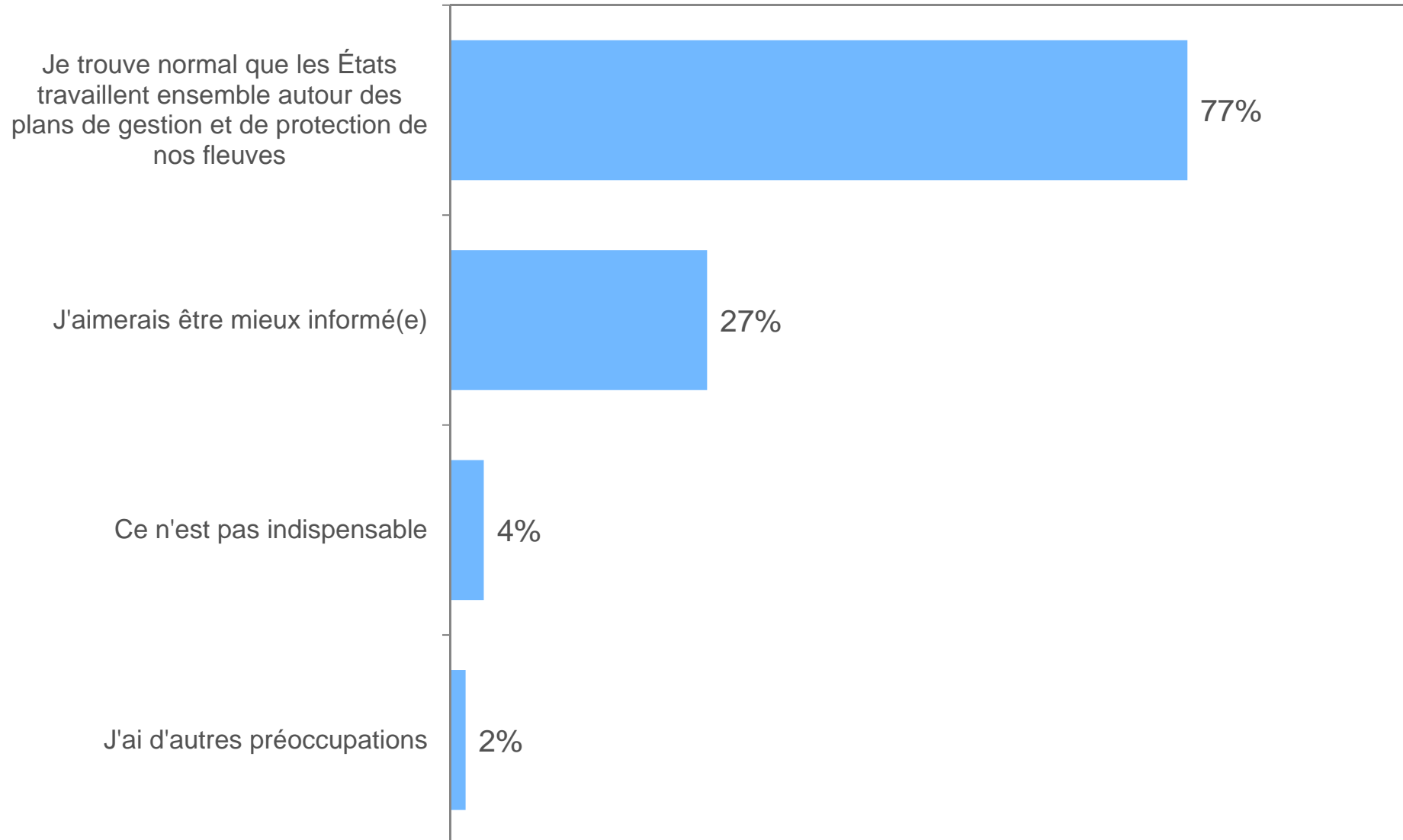


➤ Opinion sur les plans internationaux

Ensemble des répondants

*Pour le Rhin et la Meuse, des plans internationaux vont être élaborés pour gérer au mieux les impacts d'une sécheresse entre pays riverains.
(1885 rép.)*

i Réponses multiples



2. La préservation des zones humides

Texte d'accompagnement des questions

Les zones humides sont des milieux naturels d'intérêt majeur dans le cycle de l'eau. Elles rendent de nombreux services gratuits : autoépuration de l'eau par filtration naturelle, atténuation des inondations en stockant l'eau en période de fortes pluies, alimentation en eau des nappes, maintien d'une biodiversité rare et spécifique, atouts touristiques...

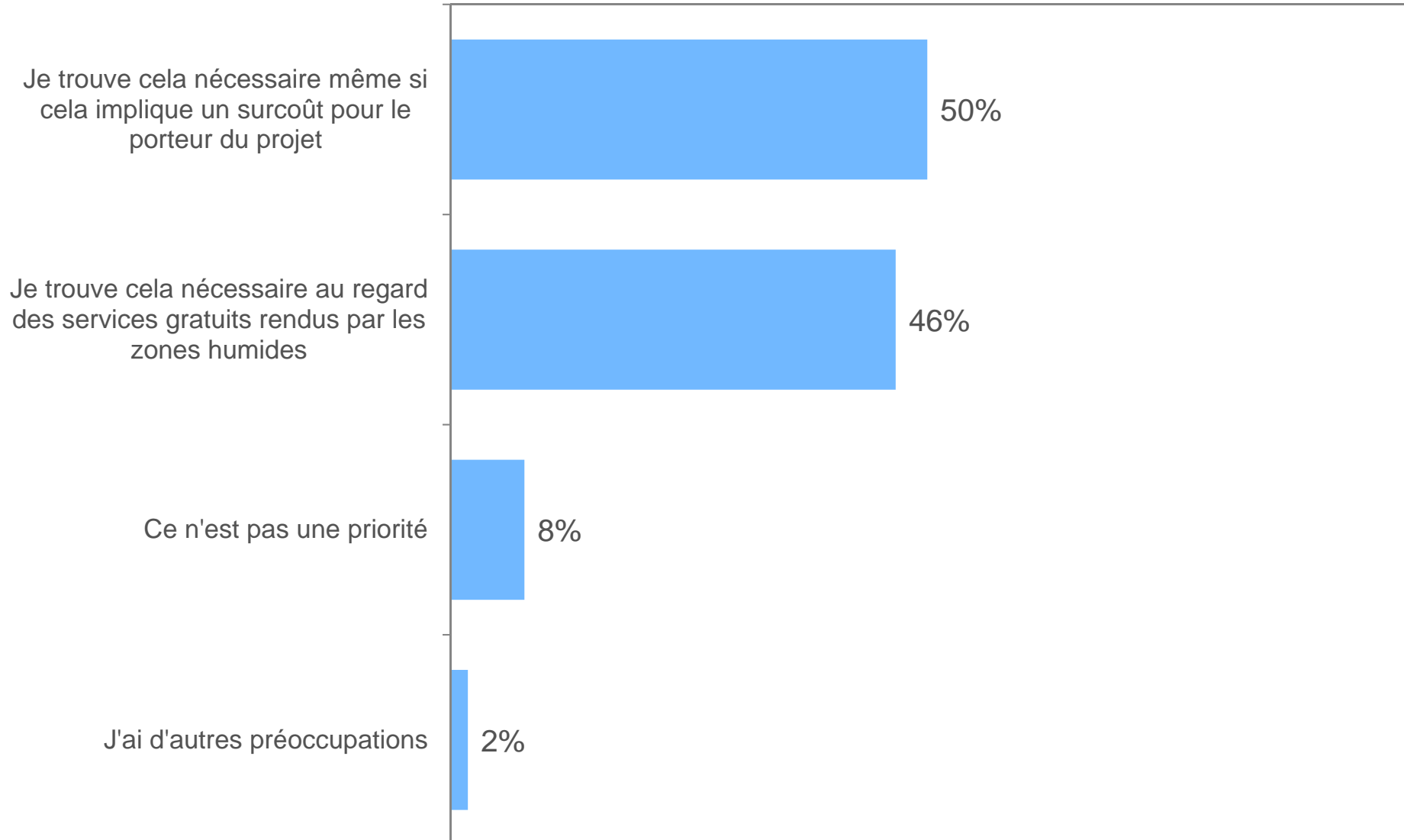
Le plan de gestion des eaux 2016-2021 introduit le principe « éviter, réduire et compenser » toute dégradation des zones humides. Cela signifie que si des espaces naturels sont détruits, ils devront être recréés (*surface identique ou supérieure en fonction de leur intérêt*).

➤ Opinion sur le principe « éviter, réduire et compenser »

Ensemble des répondants

Comment jugez-vous cette proposition ?
(1902 rép.)

i Réponses multiples



➤ Profils selon l'opinion sur le principe « éviter, réduire et compenser »

Base : total répondants par catégorie

Rappel

Sont **PLUS** nombreux à choisir cette proposition

Je trouve cela nécessaire même si cela implique un surcoût pour le porteur du projet
50%

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (67%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Confédération Générale du Logement 54 (58%)
- Habitent une commune de 20 000 à 100 000 hab. (56%)
- Habitent le Bas-Rhin (55%)
- Habitent en Meurthe-et-Moselle (54%)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (54%)
- Agés de 50 ans et plus (54%)

Je trouve cela nécessaire au regard des services gratuits rendus par les zones humides
46%

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la CLCV Malzéville (71%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le CINE de Bussierre (66%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par les Petits Débrouillards (56%)
- Agés de moins de 35 ans (53%)
- Femmes (51%)

Ce n'est pas une priorité
8%

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Confédération Générale du Logement 54 (15%)
- Hommes (10%)
- Habitent en Meurthe-et-Moselle (9%)

J'ai d'autres préoccupations
2%

- Aucune différence significative

Ces critères ne sont pas cumulatifs et doivent se lire : et/ou

3. La protection de la qualité de l'eau

Texte d'accompagnement des questions

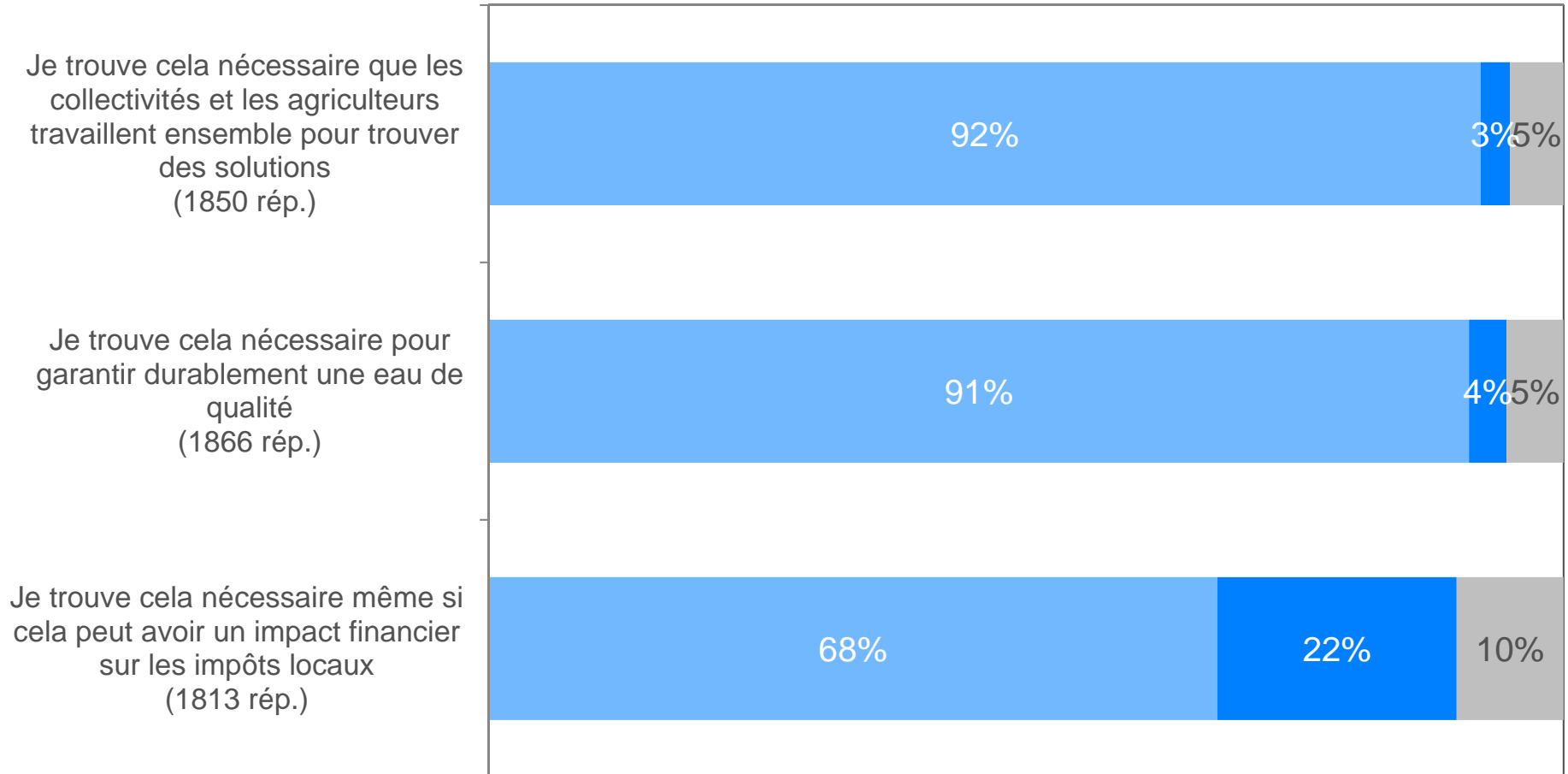
Le plan de gestion des eaux 2016-2021 incite au développement d'actions spécifiques sur les aires prioritaires d'alimentation en eau des captages pour lutter contre les pollutions d'origine agricole. Il s'agit de garantir durablement une eau de qualité et éviter d'abandonner une ressource en eau potable. On peut citer au titre des actions, le partenariat avec les agriculteurs pour des cultures et pratiques différentes (remise en herbe, agriculture biologique...), l'achat des terres par la collectivité responsable du captage...

➤ Opinion sur les actions pour lutter contre la pollution d'origine agricole

Ensemble des répondants

Indiquez les propositions qui vous intéressent :

■ Oui ■ Non ■ NSP



Bien qu'ayant donné un avis sur les propositions, 12% des répondants déclarent qu'ils ont d'autres préoccupations et 7% que cela n'est pas une priorité.

➤ Profils selon l'intérêt des actions pour lutter contre la pollution d'origine agricole

Base : total répondants par catégorie

Rappel

Je trouve cela nécessaire que les collectivités et les agriculteurs travaillent ensemble pour trouver des solutions
92%

Je trouve cela nécessaire pour garantir durablement une eau de qualité
91%

Je trouve cela nécessaire même si cela peut avoir un impact financier sur les impôts locaux
68%

Sont **PLUS** nombreux à avoir jugé la proposition intéressante

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le CINE de Bussierre, la CLCV Malzéville, le Mirabel LNE, l'Association d'éducation et d'information du consommateur, le SMARL, la Vigie de l'eau (100%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (99%)
- Habitent les Vosges (99%)
- Habitent le Bas-Rhin (99%)
- Habitent le Haut-Rhin (98%)
- Agriculteurs (98%)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (97%)
- Ont répondu sur Internet (97%)
- Habitent une commune < 2 000 hab. (96%)

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le CINE de Bussierre, le Mirabel LNE, l'Association d'éducation et d'information du consommateur, le SMARL, la Vigie de l'eau (100%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (98%)
- Habitent le Bas-Rhin (98%)
- Habitent le Haut-Rhin (96%)
- Habitent en Moselle (96%)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (97%)
- Retraités (95%)
- Ont répondu sur Internet (95%)
- Habitent une commune < 2 000 hab. (94%)

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le SMARL (100%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (86%)
- Habitent le Bas-Rhin (81%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le CINE de Bussierre (79%)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (77%)
- Habitent une commune de 20 000 à 100 000 hab. (76%)

Ces critères ne sont pas cumulatifs et doivent se lire : et/ou

➤ Connaissance sur le traitement des polluants

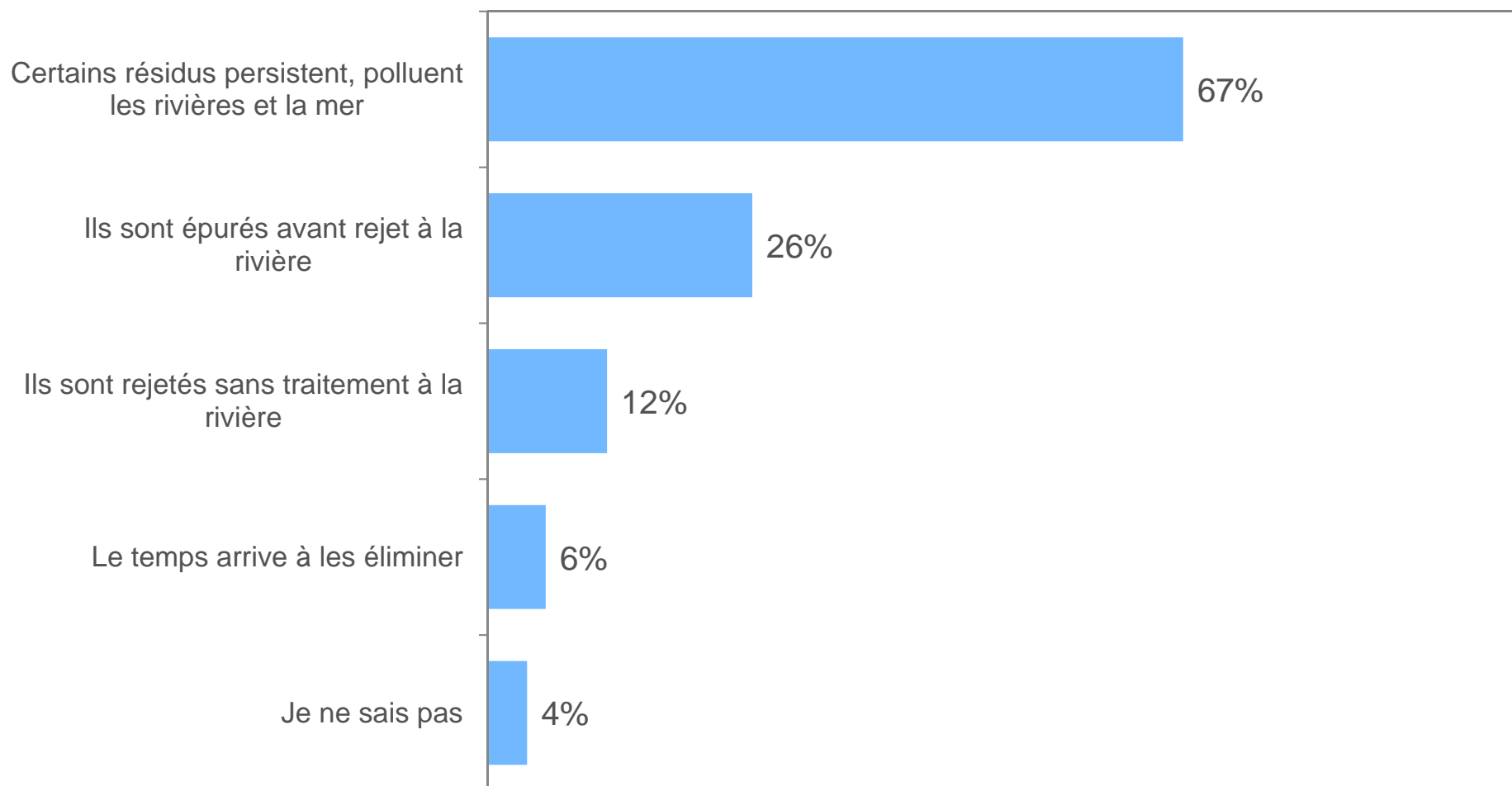
Ensemble des répondants

Texte d'accompagnement des questions

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 prévoit le renforcement du contrôle des eaux concernant les polluants émergents (pesticides, substances dangereuses...).

*Selon vous, que deviennent les résidus de ces produits que vous utilisez (produits d'entretien ménagers, bricolage, jardinage...) et qui sont rejetés via les eaux usées ?
(1885 rép.)*

i Réponses multiples



4. La gestion des inondations

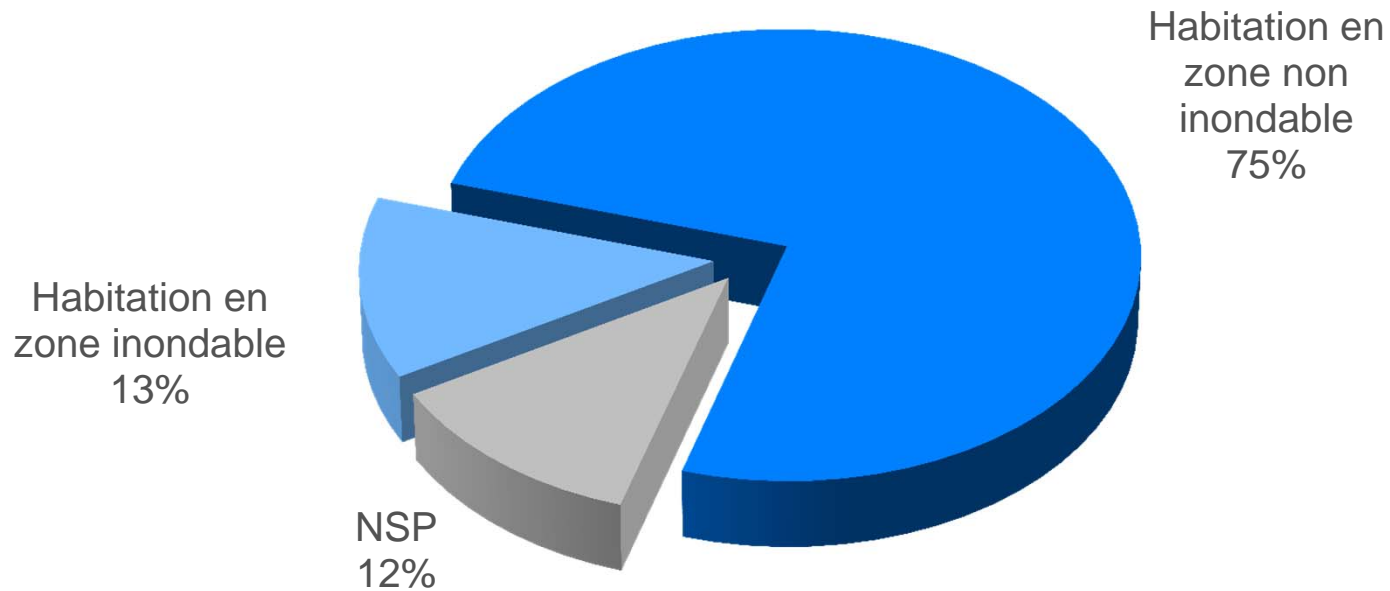
Texte d'accompagnement des questions

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 a pour ambition de réduire les conséquences négatives des inondations. Il prévoit ainsi des actions pour assurer la sécurité des personnes mais aussi pour réduire le coût des inondations. Une de ces actions, engagée depuis plusieurs années, est d'améliorer la connaissance des zones inondées lors des crues.

> Implantation du domicile en zone inondable

Ensemble des répondants

*Votre habitation est-elle en zone inondable ?
(1913 rép.)*

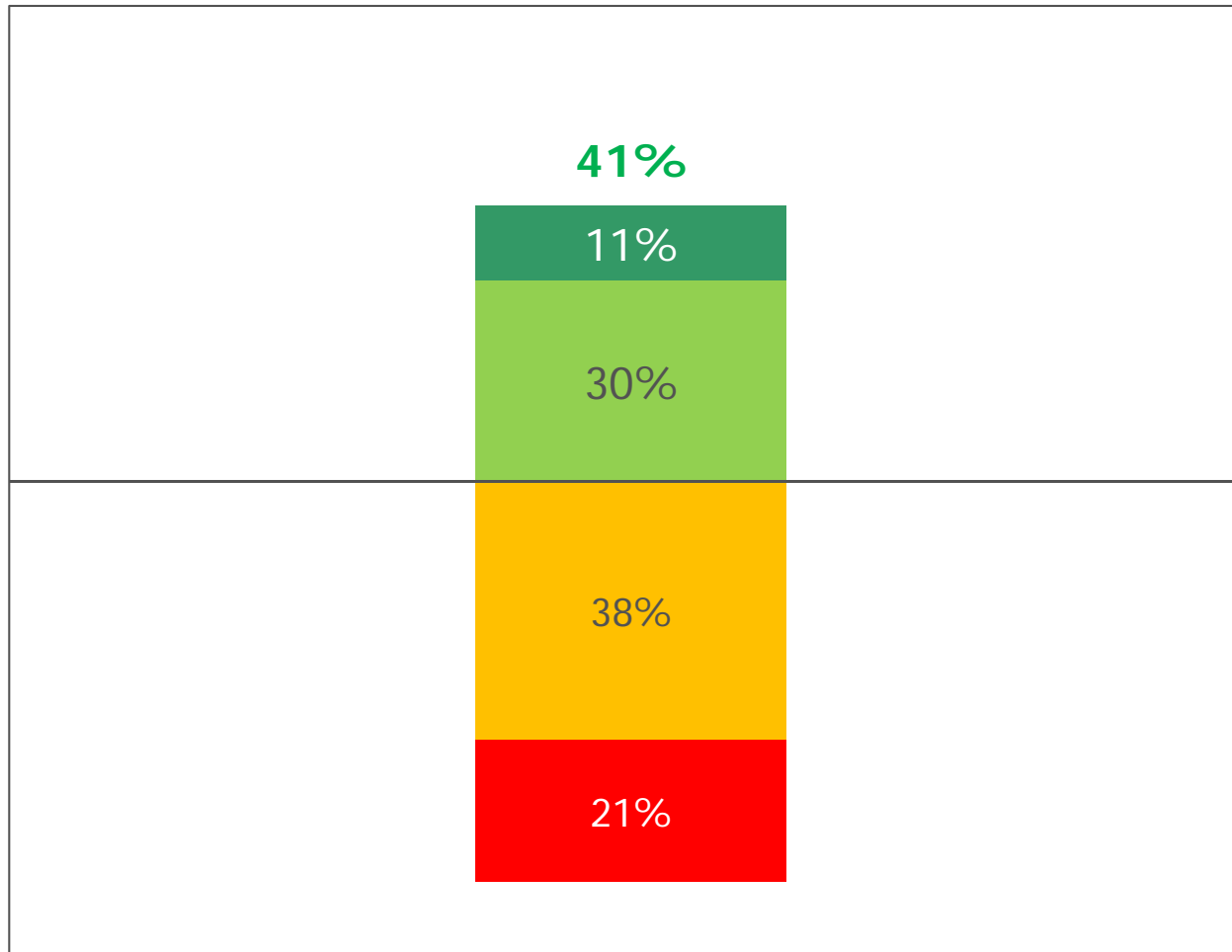


➤ Niveau d'information sur les risques d'inondations

Ensemble des répondants

*Vous estimez-vous bien informé sur les risques d'inondation auxquels vous pouvez être soumis ?
(1842 rép.)*

- Très bien informé
- Assez bien informé
- Assez mal informé
- Très mal informé



Texte d'accompagnement des questions

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 prévoit d'assurer la sécurité des personnes et des biens tout en maintenant des possibilités de développement urbain dans les territoires soumis au risque inondation. Pour cela, 3 stratégies principales sont déployées :

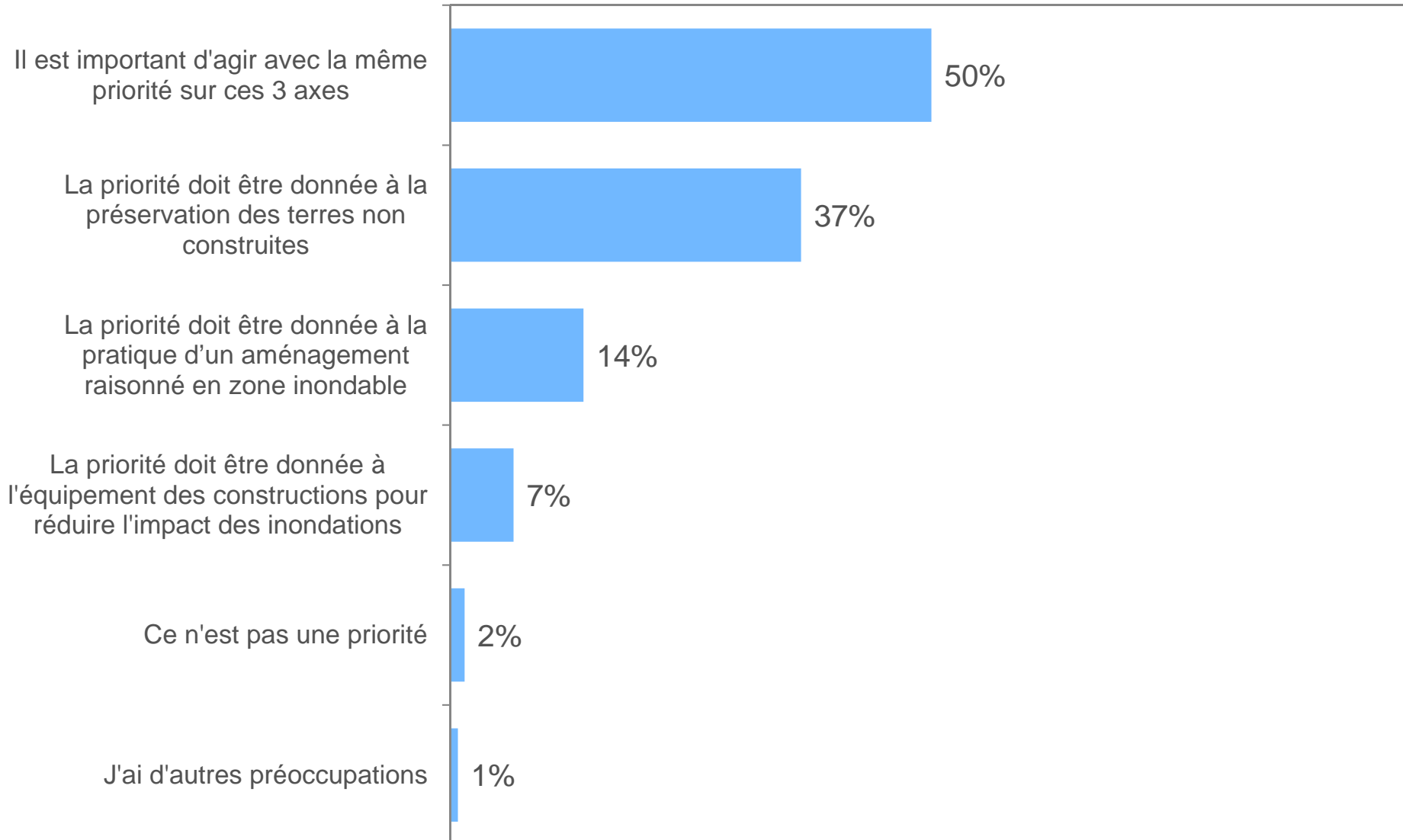
1. garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre naturellement ;
2. dans les zones urbanisées, limiter les nouvelles constructions en zone inondable, en particulier quand les hauteurs d'eau en crue peuvent être dangereuses pour la vie humaine ;
3. construire ou rénover les bâtiments en zone inondable afin que ces derniers soient moins impactés par les crues (par exemple : constructions surélevées et permettant le passage de l'eau, emploi de matériaux insensibles à l'eau, absence de sous-sol).

➤ **Priorité du plan de gestion des risques d'inondation**

Ensemble des répondants

*Comment jugez-vous cette proposition ?
(1889 rép.)*

i Réponses multiples



➤ Profils selon les priorités de gestion des risques d'inondation

Base : total répondants par catégorie

Rappel

Il est important d'agir avec la même priorité sur ces 3 axes
50%

La priorité doit être donnée à la préservation des terres non construites
37%

La priorité doit être donnée à la pratique d'un aménagement raisonné en zone inondable
14%

La priorité doit être donnée à l'équipement des constructions pour réduire l'impact des inondations
7%

Sont **PLUS** nombreux à avoir choisi ces priorités

- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Confédération Générale du Logement 54 (74%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Chambre de Consommation d'Alsace (71%)
- Habitent une commune de 20 000 à 100 000 hab. (64%)
- Ouvriers (63%)
- Sans activité professionnelle (63%)
- Retraités (60%)
- Habitent en Meurthe-et-Moselle (60%)
- Femmes (55%)

- Agriculteurs (52%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par le CINE de Bussierre (49%)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (48%)
- Professions intermédiaires (46%)
- Ont répondu sur Internet (43%)
- Habitent le Bas-Rhin (40%)
- Hommes (39%)

- Habitent les Vosges (21%)

- Elèves ou étudiants (14%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par la Confédération Générale du Logement 54 (14%)
- Contributeurs suite aux actions-relais menées par les Petits Débrouillards (13%)
- Habitent en Meurthe-et-Moselle (10%)
- Habitent une commune de 2 000 à 20 000 hab. (9%)

Ces critères ne sont pas cumulatifs et doivent se lire : et/ou

Opinion sur la gestion de crise inondation

Ensemble des répondants

Texte d'accompagnement des questions

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 prévoit des mesures pour mieux préparer les populations à vivre une crise inondation et pour favoriser un retour à la normale rapide.

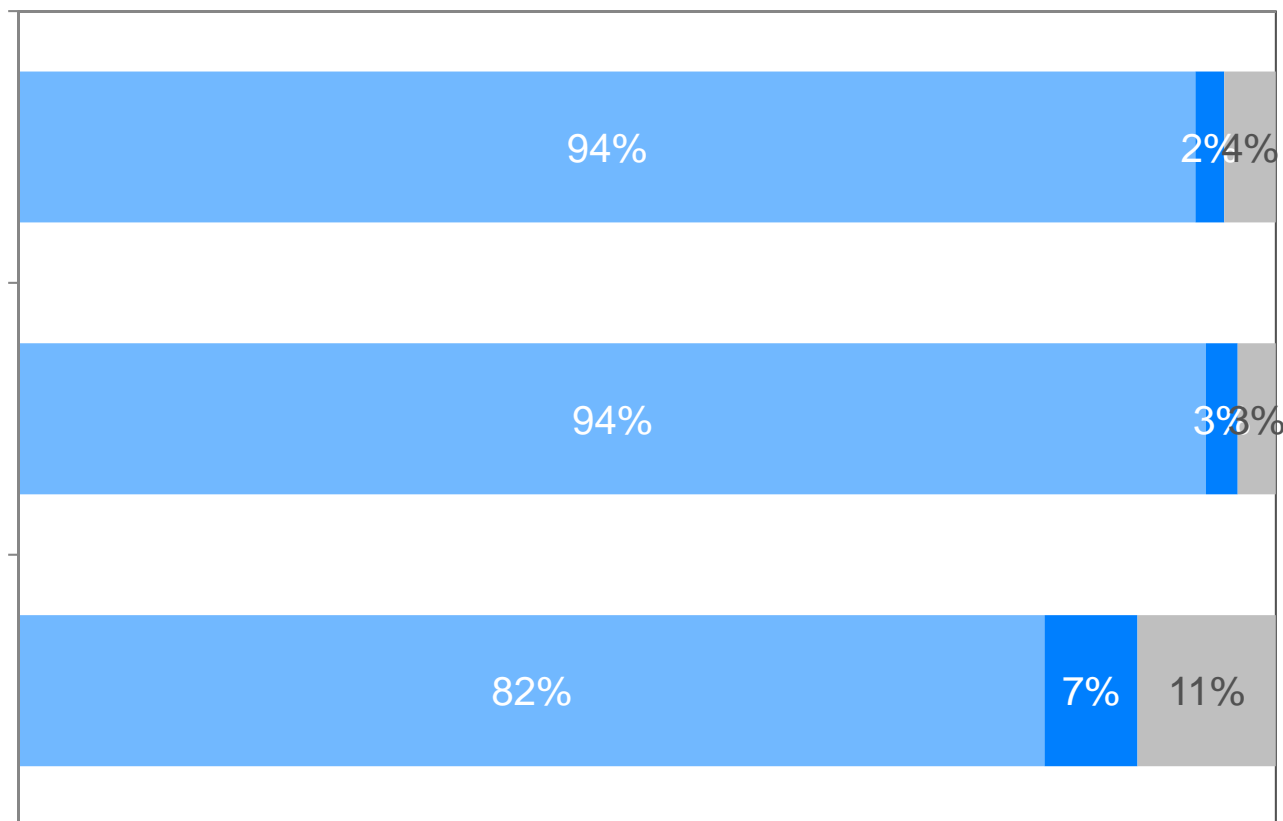
En cas de crise inondation, indiquez les propositions qui vous intéressent :

■ Oui ■ Non ■ NSP

Il est important d'alerter au plus tôt les populations
(1883 rép.)

Il est important que les entreprises, services publics et établissements sensibles aient réfléchi en amont à des mesures de sauvegarde
(1874 rép.)

Le fonctionnement des réseaux, même en mode dégradé, doit être assuré (eau, assainissement, électricité, gaz, communications, transport, déchets)
(1834 rép.)

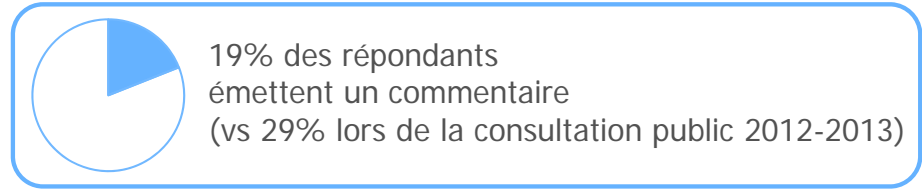


Bien qu'ayant donné un avis sur les propositions, 8% des répondants déclarent qu'ils ont d'autres préoccupations et 6% que cela n'est pas une priorité.

5. Commentaires libres

Commentaires libres

Répondants émettant un commentaire



Souhaitez-vous apporter d'autres commentaires ?
(378 rép.)

- Réponses multiples
- Question ouverte



➤ Commentaires libres : remarques négatives sur le questionnaire



Des questions difficiles à comprendre...

« Les questions sont souvent **assez compliquées** à comprendre avec des intitulés trop longs. La démarche est intéressante, mais **pas adaptée à tous les publics**. »

... et mal formulées

« Je trouve le formulaire assez mal fait. Les **questions/réponses** ne sont **pas forcément claires**. Par exemple "Ce n'est pas une priorité Oui - Non" peut être interprété de différentes façons. »

« Je trouve la **question** "j'ai d'autres préoccupations" **curieuse**, il est évident que la gestion de l'eau n'occupe pas le centre de mes préoccupations quotidiennes. Il aurait peut-être fallu la préciser un peu plus ou la formuler autrement car je n'ai **pas compris ce que vous cherchiez à savoir** par cette question. »

Un questionnaire ayant peu d'intérêt

« Ce questionnaire très basique permet juste **d'enfoncer des portes ouvertes**... Rien de nouveau. »

« Certaines questions sont trop **évidentes en terme de réponse**. »

... qui élude certains sujets

« Je considère que les questions et les propositions de réponse de ce questionnaire, **ne reflètent en aucun cas les véritables enjeux** de la protection des ressources en eau dans notre région et qu'elles éludent les véritables leviers d'action. »

« **Etonnant que ce questionnaire n'implique pas** plus la responsabilité du citoyen consommateur. »

➤ Commentaires libres : préserver les milieux naturels



Entretien des rivières

« Je pense qu'il est aussi très important **d'entretenir les cours d'eau** afin que son **écoulement soit régulé et non obstrué** en cas de fortes crues ! »

« Malheureusement, ces dernières années, les rivières et fossés ne sont **plus vraiment curés** et donc à la moindre petite pluie, des débordements sont constatés. »

Préserver la biodiversité et les écosystèmes

« Les **écosystèmes aquatiques** et les **zones humides** sont d'**intérêt général** et rendent des services écosystémiques largement sous estimés. Leur préservation est primordiale et doit être prioritaire face aux intérêts économique à court terme. »

« **Protéger la biodiversité** est une priorité. »

« Je m'inquiète sur le fait de voir au moins deux **espèces invasives et nuisibles** dans la rivière de la Meuse entre Inor et Stenay, ces deux espèces sont les Elodées du Canada et le Lagarosiphon. J'ai pu constater la **baisse progressive de la population piscivore** notamment brochets et perches sur ce réseau. »

Préserver ou réimplanter la végétation pour limiter les risques d'inondation

« Je crains que l'**abattage** massif des **hautes futaies** de nos forêts accroisse le risque d'inondations : si les arbres ne sont plus là pour boire leurs centaines de litres d'eau où ira l'eau ? »

« Je pense qu'il serait bon également de **replanter des haies** en zone rurale. »

➤ Commentaires libres : remarques liées au financement



Appliquer le principe de pollueur-payeur

« Les **ménages contribuent financièrement déjà fortement** à la réduction des risques et l'amélioration de la qualité des eaux au regard de leur apport en pollution. Cette **contribution devrait être plus équitable** au regard de la pollution générée par un secteur d'activité (agriculture/industrie). »

« Il devient **insupportable de transférer le coût** d'épuration de l'eau, polluée par les pratiques de l'agrochimie, **sur le contribuable** (externalisation des charges internes). Il est parfaitement démontré que la préservation de notre ressource en eau en amont coûte nettement moins cher que sa dépollution. »

« Les **pollueurs payent leur eau 10 fois moins cher que le particulier** ! Le prix du m³ d'eau pour un particulier est exorbitant ! Pour un agriculteur, c'est presque rien (et qui pollue le plus ?). »

Informez sur le prix de l'eau

« A minima, les populations locales **devraient** idéalement **savoir** d'où vient l'eau du robinet et où vont les eaux usées et comment elles sont traitées. La facture d'eau devrait **détailler ces différents aspects** et rappeler les **missions des agences de l'eau**. »

➤ Commentaires libres : revoir les pratiques agricoles



Limiter l'utilisation de pesticides

« Ils devraient être **informés et formés** quant à l'**utilisation de pesticides** et surtout devraient avoir une démarche, comme celles initiées dans l'industrie, afin d'utiliser les meilleures techniques disponibles. »

Revoir les méthodes d'irrigation

« L'**irrigation** m'interpelle au plus haut point. Cela devient pour moi **insupportable ce gaspillage** d'un bien aussi précieux. »

« Je pense que les agriculteurs devraient être plus sensibilisés au **moment de consommation de l'eau** pour les cultures. Exemple, quand il fait très chaud et beau, et que certains d'entre eux arrosent toute la journée leurs champs, je trouve cela contre productif. Il est préférable d'arroser en soirée, ou toute la nuit voire le matin mais après... c'est sûr, faut bosser la nuit ! »

Revoir les cultures

« Comment peut-on accepter de consommer autant d'eau pour **faire pousser du maïs** ! »

Favoriser l'agriculture biologique

« De les aider à **se convertir en agriculture biologique** (aides concrètes !). »

« Pourquoi ne pas **accélérer l'aide à la conversion en agriculture biologique** des exploitants agricoles notamment dans les aires d'alimentation de captage, alors que celle-ci coûte infiniment moins cher que la création de station de traitement. »

Limiter le défrichage

« Il est important que les agriculteurs prennent la mesure de l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau et **des conséquences du défrichage intensif** (moins de haies et de buissons ...). »

➤ Commentaires libres : développer l'information, la prévention du public



Un sujet d'intérêt général

« Il est primordial d'engager des moyens pour sensibiliser, mobiliser et associer l'ensemble des citoyens et des acteurs à cet enjeu. L'eau est un **bien commun**, qui nécessite la **responsabilité de tous**. »

Une nécessité d'expliquer pour éduquer

« Il faut absolument en finir avec les pesticides et produits polluants. Cela passera **par l'éducation le plus en amont possible** et par des efforts de communication accrue. »

« Un peu de partage, beaucoup de prévention, des explications fiables **pour convaincre la population** que le réchauffement climatique est une réalité et ne cesse de s'aggraver. »

Une information qui doit être pédagogique

« **Développer des animations** ou **mettre en place des animateurs locaux** pour informer et sensibiliser les populations **au plus près** des territoires sur les enjeux de qualité des eaux et de prévention des inondations. »

« Plus d'actions de prévention et d'information sur l'eau, les zones humides mais de **façon ludique**. »

➤ Commentaires libres : maîtriser l'urbanisation en zone inondable



Interdire les constructions en zones inondables

« Construire dans les zone inondables est un **non sens** et persévérer dans ce sens est une grande erreur. »

« Concernant les risques d'inondations, les permis de construire doivent être **refusés systématiquement** dans ces zones. »

Détruire certaines constructions

« Il faut que l'homme s'adapte à la vie des rivières et non plus le contraire ! Il faut cesser l'urbanisation dans les zones inondables voire **déconstruire les zones dangereuses**. »

Améliorer la formation des responsables

« Il est **impératif de former les élus** surtout les maires qui accordent les permis de construire. Une **formation devrait être obligatoire** et sanctionnée par un diplôme niveau BEPC pour que leur candidature au élection soit recevable. Cela éviterait de perdre deux ans en moyenne pour les sensibiliser aux différents problèmes. »

Contrôler les prises de décisions

« Les problèmes liés aux inondations pourraient être évités si les maires étaient **mieux surveillés**. En effet pour ouvrir des zones de construction, ils sont généralement disposés à beaucoup de compromis (rapports d'expertise douteux). D'autre part, les décisions peuvent être impactées par des **problèmes de corruption**, très mal maîtrisés en France. »

➤ Commentaires libres : accroître la lutte contre la pollution



Limiter l'utilisation de produits polluants

« Il est indispensable d'assurer une amélioration constante de la qualité de notre eau et d'anticiper toutes les mesures nécessaires à ce qu'une meilleure qualité puisse être atteinte à l'avenir en **réduisant les pollutions** émises non seulement par les **citoyens**, mais aussi par les **industriels** et les **agriculteurs**. »

Sensibiliser les acteurs

« Il est indispensable de prévenir les pollutions par des **actions citoyennes** de responsabilisation de **tous les acteurs**. »

S'appuyer sur l'innovation technologique pour la dépollution

« **Mettre en place des techniques** de filtration de l'eau potable **plus perfectionnées** notamment en ce qui concerne les résidus de pesticides et d'autres substances potentiellement cancérigènes encore présentes dans de nombreux sols. »

Renforcer l'action des pouvoirs publics

« Lorsque l'on **signale aux services compétents** et concernés par le sujet (entre autres vos services) l'état des cours d'eau, malheureusement **rien n'est fait** ! Pour exemple, l'état lamentable et pollué (présence d'hydrocarbure, produits lessiviels et ordures ménagères) du cours d'eau l'Yron qui traverse le village de Vigneulles-lès-Hattonchâtel. »

➤ Commentaires libres : revoir les réglementations, normes et contrôles



Revoir les textes et leurs cohérences

« J'ai trouvé que le **PGRI 16-21 s'articule plus autour des acteurs industriels et le service public** mais moins sur la population, du moins pas assez. »

« Comment **concilier la loi SRU et les taux de logements sociaux** avec les terres à laisser pour les crues ? »

Prendre en compte les contraintes pour certains secteurs

« La FNSEA refuse que le projet de SDAGE **surajoute des contraintes réglementaires**, alors même que les activités agricoles et agro-alimentaires sont déjà fortement encadrées par la réglementation. »

Réfléchir aux normes

« Les normes françaises (taux des nitrates dans les eaux) sont une décision politique **à l'opposé des études spécifiques internationales** (études sur les bienfaits sur la santé censurées par les médias français). »

Faire appliquer les lois

« Je pense qu'il faut avec la plus grande fermeté **lutter contre le non respect des lois** existantes. »

« La France est toujours en avance sur l'édition des réglementations et **toujours en retard** sur leur **mise en application**. »



Plus d'implication des pouvoirs publics et collectivités

« Les agences de l'eau doivent augmenter leurs **participations financières de façon plus importante** pour aider les collectivités à améliorer ou maintenir la qualité de l'eau et à lutter contre les inondations. »

Encourager les comportements éco-citoyens

« **Eviter des produits** de consommation **polluants** pour l'eau, **trier ses déchets**, favoriser le **commerce local**... tout cela devient nécessaire pour bien gérer l'eau comme "bien commun". »

Revoir les pratiques industrielles

« Depuis l'ère industrielle, la production mondiale ne cesse de s'accroître de plus en plus vite et **l'homme ne peut ou ne veut réduire son impact** sur l'environnement. »

Revoir la gouvernance

« Il est plus que temps que les citoyens soient **majoritairement représentés dans les conseils d'administration** des Agences de l'eau. »

Remarques positives sur la consultation

« **Bravo** pour cette consultation, j'espère que de nombreux **citoyens se sentiront concernés**. »

6. Analyse qualitative des courriers libres



Cette partie présente une analyse qualitative de 19 courriers concernant le projet de SDAGE 2016-2021.

Ces avis indépendants ont été transmis par :

- Alsace Nature
- Mirabel LNE
- La Commission géographique Moselle-Sarre
- Electricité Autonome Française
- La RIWA Meuse
- La Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale
- Les Fleuves et Rivières de France
- L'UNICEM
- Les Draineurs de France
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière
- La Coordination Rurale
- La FDSEA 55
- La FDSEA 68
- La FDSEA 88
- La FRSEA Lorraine
- Des particuliers

➤ La démarche de consultation

Une démarche d'association des acteurs reconnue par certains...

« Nous saluons l'association de la profession agricole dans la phase d'élaboration du SDAGE 2016-2021. »

... avec toutefois quelques bémols concernant le timing

« Nous regrettons n'avoir reçu l'invitation de participation à la consultation plus de 2 mois après le début de la consultation. »

« Votre souhait de recevoir les avis 2 mois avant la fin officielle de la consultation ne nous a laissé qu'un mois et demi pour prendre connaissance du SDAGE et formuler un avis. »

... et l'accessibilité du document.

« Nous dénonçons la complexité des documents mis en consultation. Le contenu de plusieurs centaines de pages ne permet à aucun citoyen d'apporter un avis éclairé sur le sujet. Cette accessibilité de l'information nuit à la compréhension des objectifs. »

➤ La notion de solidarité

La solidarité doit être une valeur centrale.

Le fait « de s'entendre entre acteurs est une nécessité » et l'absence de solidarité serait « source de conflits entre usagers ».

Les motifs sont de plusieurs ordres...

- Motif social : « solidarité financière en matière d'eau potable avec l'idée d'une péréquation du prix de l'eau. »
- Motif sécuritaire : « solidarité amont-aval en matière d'inondation, indispensable pour sécuriser les habitants et les activités humaines. »
- Motif politique : « eau partagée dans un territoire, faire coïncider le devoir de préservation de la ressource pour l'avenir et l'usage de ses mêmes ressources pour les activités humaines. »
- Motif sanitaire : « préservation d'une ressource de bonne qualité pour l'approvisionnement en eau potable. »

... et les outils à plusieurs niveaux.

- Outils de communication et de sensibilisation « pour une pédagogie positive comptant sur le sens citoyen et la nécessaire prise de conscience des populations. »
- Outils financiers pour « une répartition juste et équitable entre acteurs et entre générations ainsi qu'une idée d'un prix unique de l'eau. »
- Outils de gouvernance et de portage pour « fédérer, coordonner, mettre en œuvre (ex : EPAGE, SAGE...). »

Les bénéfices des aides doivent être perceptibles par tous.

« Tous ont conscience que les actions aidées (ex : agriculture, inondation, assainissement...) servent à l'intérêt général » et que les bénéfices des aides ne servent pas seulement leurs bénéficiaires.

➤ L'eau, la nature et l'homme

L'homme doit concilier environnement et économie.

La question de la rivière idéale doit exprimer « l'idée d'intérêt général : environnement, pêche, loisirs, paysage, énergie, navigation, agriculture, usage et consommation... ». Le retour aux origines « sans traces de l'homme » n'est pas un modèle systématiquement recherché. « Certains rejettent l'absolutisme et privilégient d'aborder la question à travers les piliers du développement durable (social, environnemental et économique). »

Certains mettent en valeur l'utilité de certaines exploitations humaines

- L'utilité des espaces forestiers

« Nous regrettons que les espaces forestiers ne fassent pas l'objet d'une description spécifique » au regard des services rendus par ces espaces « notamment vis-à-vis des problèmes de pollution diffuse, du rôle de filtration des sols et de la réduction des débits de crues ». Ce souhait est renforcé par le fait que « la sylviculture et la production de bois alimentent un secteur économique important. »

- L'utilité des étangs

L'adaptation aux changements climatiques peut être facilitée par « la présence de masse d'eau comme les étangs piscicoles qui ont un effet tampon thermique. » Par ailleurs, ces zones permettent de lutter contre la pollution, « les étangs piscicoles lorrains participent largement à cette réduction (48 à 55% de rétention pour l'azote total et 10 à 100% sur la plupart des produits phytosanitaires. »

D'autres évoquent le rétablissement de la libre circulation des poissons et sédiments

Cela implique des travaux qui répondent à des enjeux variés « environnement, loisirs, architecture, urbanisme, énergie, sécurité... » Les avis sont partagés sur le portage des travaux toutefois l'« intervention du privé doit être privilégiée s'il existe, notamment s'il ne libère pas son droit d'eau, soit à travers le portage du projet soit à travers sa participation financière au projet ». L'acceptabilité des travaux passera « forcément par une bonne sensibilisation et communication : une politique admise est une politique publique comprise. »

➤ La protection de la qualité de l'eau

Une lutte active contre les différentes pollutions est soulignée...

- Les produits utilisés dans l'agriculture

Différents acteurs se félicitent de la politique décrite dans le SDAGE qui « vise un changement de comportement dans les pratiques agricoles » avec des objectifs chiffrés (réduction de l'utilisation des pesticides de 10 à 30% d'ici 2021) bien que ceux-ci soient en dessous de ceux fixés dans le « plan Ecophyto 2018. »

« La nécessité d'une gestion stricte de la part des autorités » est également exprimée afin de mener à bien cette politique tout comme l'importance de « soutenir ces mesures grâce à des moyens financiers de la politique agricole commune de l'UE » et de « promouvoir l'agriculture biologique, » ainsi que « les haies qui sont des alliés des productions agricoles ».

- Les produits utilisés dans l'industrie

La lutte contre la pollution est également à surveiller. A ce titre, certains souhaiteraient « obtenir des informations plus détaillées concernant les nouvelles demandes d'autorisations accordées à des entreprises dites IPPC. »

Des habitants de la commune de Brunstatt tirent notamment la sonnette d'alarme concernant la pollution sur le site de l' « ancienne carrière de calcaire de Reckholderberg qui a reçu des centaines de fûts contenant des produits chimiques de l'usine SPCM de la Mertzau, des ordures ménagères et des scories de l'usine d'incinération de Didenheim. » Une vive inquiétude est exprimée concernant la pollution possible des milieux souterrains et de l'III à proximité puisque le fond de cette carrière est « à calcaire fissuré. »

- Les produits utilisés par les collectivités

La mesure « interdisant l'utilisation de pesticides par les communes pour lutter contre les mauvaises herbes dans les espaces publics » est salué et encouragé.

- Les nouvelles substances

« L'attention accordée aux polluants émergents (parmi lesquelles les résidus médicamenteux) » dans le SDAGE répond aux inquiétudes soulevées par cette problématique notamment de la part des sociétés de production des eaux potables.

... avec une nécessité de garder une vision sur le long terme.

« Le temps de transfert d'un point donné du bassin versant vers le captage, parfois ce temps de transfert est très long : 10 ans, 20 ans, voire 30 ans. La pollution constatée aujourd'hui n'est pas toujours le résultat des pratiques actuelles. »

➤ L'eau et l'aménagement du territoire

Une politique d'aménagement raisonnée

« Que les collectivités situées en aval s'engagent dans une politique foncière et urbaine plus raisonnée, moins consommatrice de foncier. Interdiction stricte de toute construction en zone inondable définie dans le document réglementaire opposable sans dérogation possible. »

Une attente envers les collectivités pour assumer les conséquences.

« Les collectivités maîtres d'ouvrage assurent la pleine et entière responsabilité financière en réglant, avant tout commencement des travaux, une juste indemnisation de tous les terrains qui seraient sous une servitude ou susceptible de subir une sur-inondation. »

Une requête des agriculteurs de pas voir leurs terres réquisitionnées

« Le territoire agricole ne doit pas être utilisé pour la réalisation d'une Zone de Ralentissement Dynamique de Crues ou zone d'expansion des crues. »

Certains souhaitent des précisions des textes

« Précision sur l'implantation de nouvelles gravières dans les zones inondables. »

➤ L'eau et la gouvernance

Certains regrettent le manque d'approche transversale...

« Outils de conditionnalité des aides à des démarches de programmation territoriale intégrée, d'analyse socio-économique territoriale, de synergie avec les autres politiques publiques... ou encore la mutualisation et l'optimisation des ressources humaines et financières ne sont pas ou très peu proposés. »

... soulignent l'intérêt à mutualiser les moyens

« Inciter les collectivités vers l'action mutualisée, en cohérence à l'échelle hydrographique, en synergie avec les autres politiques publiques. »

... l'utilité de structures existantes

« Les EPTB sont des outils qui permettraient d'accompagner durablement l'État et les Agences de l'eau dans la perspective d'un véritable partenariat État-Collectivités. »

... et celui de collaborer entre États.

« Renforcer au niveau du district hydrographique de la Meuse la coopération transfrontalière et la solidarité entre l'amont et l'aval. »

➤ Les contraintes perçues dans le SDAGE

Certains perçoivent une accentuation des restrictions

Ce texte « impose de nouvelles restrictions à la liberté d'entreprendre ».

« Le SDAGE prévoit des interdictions, par principe, de certaines activités qui vont au-delà des préconisations de la directive cadre sur l'eau. »

D'autres attirent l'attention sur certains amalgames

Le texte « présente des imprécisions concernant le drainage agricole traduisant notamment un amalgame entre d'une part cette technique dont les bienfaits pour l'agriculture ne sont plus à démontrer, et d'autre part l'assèchement de zones humides qui peut relever d'interactions distinctes. »

Un manque de cohérence avec des textes existants est souligné

« Les objectifs et les mesures du projet SDAGE ne prennent que partiellement en compte les recommandations de la Commission Européenne. Ils manquent de cohérence avec les principes de mise en œuvre opérationnelle des classements des cours d'eau énoncés dans la circulaire ministérielle du 18 janvier 2013. »

ANNEXE

➤ Questionnaire (1/4)

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Faites participer vos amis !

Gestion des eaux et des inondations pour le Grand Est, votre avis compte !

Après deux années de travail et de concertation, les acteurs de l'eau et les experts ont finalisé les avant-projets des plans de gestion des eaux et des risques d'inondations pour les bassins du Rhin et de la Meuse.

Ces documents constituent pour le Grand Est (Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne en partie) le socle pour une gestion équilibrée (en *qualité et en quantité*) et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Chaque plan de gestion comporte des objectifs, assortis d'actions à mettre en place pour les atteindre (*travaux, changement de pratiques...*).

Avant adoption définitive prévue fin 2015, votre avis est sollicité. Les réponses et avis collectés seront pris en compte pour conforter et/ou modifier les documents finaux.

Participez à cette consultation en répondant au questionnaire et devenez-vous aussi acteur de la qualité de l'eau !

Le bassin Rhin-Meuse dans son contexte international

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 renforce la prise en compte des conséquences du changement climatique. L'augmentation prévisible des températures (de 2 à 4° C pour le bassin du Rhin, de 2 à 8° C pour le bassin de la Meuse à l'horizon 2100) et des phénomènes climatiques extrêmes (précipitations, sécheresses) auront un impact sur les usages de l'eau.

Le saviez-vous ?

Les 5 grands enjeux du plans de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse

- Garantir une eau potable en quantité et qualité
- Éliminer les substances dangereuses dans l'eau
- Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité véritable patrimoine naturel
- Anticiper et mieux s'adapter au changement climatique
- Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

S'il vous fallait donner un ordre de priorité d'agir face aux impacts de ce changement climatique, quel serait-il ? (classer de 1 à 5 ; 1 étant le plus important)

- réduire l'impact sur les biens personnels et la vie quotidienne (risques d'inondations accrues)
- limiter l'impact sur l'alimentation en eau potable des grandes villes (très faibles débits des cours d'eau, baisse du niveau des nappes)
- gérer l'impact sur les activités économiques, y compris agricoles, transport fluvial de marchandises... (très faibles débits des cours d'eau en été, baisse du niveau des nappes)
- réduire l'impact sur les milieux naturels et la biodiversité (assèchement de zones humides, rupture de continuité écologique, mortalité de poissons, dégradation de la qualité des eaux naturelles)
- gérer l'impact sur les activités touristiques et de loisirs (pêche, baignade, sports nautiques, navigation de plaisance...)

Pour le Rhin et la Meuse, des plans internationaux vont être élaborés pour gérer au mieux les impacts d'une sécheresse entre pays riverains.

- je trouve normal que les États travaillent ensemble autour des plans de gestion et de protection de nos fleuves
- j'aimerais être mieux informé(e)
- ce n'est pas indispensable
- j'ai d'autres préoccupations

➤ Questionnaire (2/4)

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Logo of the French Republic and the logo of the Comité de Bassin Rhin-Meuse.

Les zones humides sont des milieux naturels d'intérêt majeur dans le cycle de l'eau. Elles rendent de nombreux services gratuits : autoépuration de l'eau par filtration naturelle, atténuation des inondations en stockant l'eau en période de fortes pluies, alimentation en eau des nappes, maintien d'une biodiversité rare et spécifique, atouts touristiques...

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 introduit le principe « éviter, réduire et compenser » toute dégradation des zones humides. Cela signifie que si des espaces naturels sont détruits, ils devront être recréés (surface identique ou supérieure en fonction de leur intérêt).

Comment jugez-vous cette proposition ?

- je trouve cela nécessaire au regard des services gratuits rendus par les zones humides
- je trouve cela nécessaire même si cela implique un surcoût pour le porteur du projet (commune, industriel, agriculteur...)
- ce n'est pas une priorité
- j'ai d'autres préoccupations

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 incite au développement d'actions spécifiques sur les aires prioritaires d'alimentation en eau des captages pour lutter contre les pollutions d'origine agricole. Il s'agit de garantir durablement une eau de qualité et éviter d'abandonner une ressource en eau potable. On peut citer au titre des actions, le partenariat avec les agriculteurs pour des cultures et pratiques différentes (remise en herbe, agriculture biologique...), l'achat des terres par la collectivité responsable du captage...

Indiquez les propositions qui vous intéressent

- Je trouve cela nécessaire pour garantir durablement une eau de qualité
- oui non ne sais pas
- Je trouve cela nécessaire même si cela peut avoir un impact financier sur les impôts locaux
- oui non ne sais pas
- Je trouve cela nécessaire que les collectivités et les agriculteurs travaillent ensemble pour trouver des solutions
- oui non ne sais pas
- ce n'est pas une priorité
- j'ai d'autres préoccupations

Le saviez-vous ?

Le futur plan de gestion des eaux 2016-2021 fixe l'atteinte du bon état pour 40 à 50% des cours d'eau.

Cet objectif est considéré comme ambitieux et réaliste au regard de ce qui a pu être mis en œuvre lors du précédent plan.

Le saviez-vous ?

Un milieu en bon état est un milieu dans lequel les espèces animales et végétales qui y vivent rencontrent toutes les conditions (physique, chimique, hydraulique, biologique...) leur permettant de se développer et de se reproduire.

Un milieu en bon état permet l'épuration naturelle de l'eau, l'alimentation en eau des nappes, la régulation à la fois des inondations et des sécheresses, la fourniture de ressources naturelles, de paysage et l'accueil d'une biodiversité.

Avec un milieu en bon état, tout le monde est gagnant !

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Logo of the French Republic and the logo of the Comité de Bassin Rhin-Meuse.

Le plan de gestion des eaux 2016-2021 prévoit le renforcement du contrôle des eaux concernant les polluants émergents (pesticides, substances dangereuses...).

Selon vous, que deviennent les résidus de ces produits que vous utilisez (produits d'entretien ménagers, bricolage, jardinage...) et qui sont rejetés via les eaux usées ?

- ils sont épurés avant rejet à la rivière
- ils sont rejetés sans traitement à la rivière
- le temps arrive à les éliminer
- certains résidus persistent, polluent les rivières et la mer
- je ne sais pas


Le saviez-vous ?

L'évaluation de la qualité des eaux s'est complexifiée au fil des connaissances, de la réglementation... Dans les années 1970, cette évaluation était basée sur un nombre restreint de paramètres. Aujourd'hui, l'analyse porte sur plus d'une centaine de paramètres... ce qui masque les progrès accomplis.

Sur la base des critères utilisés en 1971, 72 % des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse auraient atteint aujourd'hui l'objectif de bon état.

➤ Questionnaire (3/4)

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie
COMITÉ DE BASSIN
NORMANDE

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 a pour ambition de réduire les conséquences négatives des inondations. Il prévoit ainsi des actions pour assurer la sécurité des personnes mais aussi pour réduire le coût des inondations. Une de ces actions, engagée depuis plusieurs années, est d'améliorer la connaissance des zones inondées lors des crues.

Le saviez-vous ?

Le droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent est inscrit dans la loi depuis le 22 juillet 1987.

Depuis, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

Par exemple :

- le dossier d'information communal sur les risques majeurs ;
- l'information des acquéreurs et des locataires ;

Le saviez-vous ?

Les 5 grands objectifs du plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 :

1. favoriser la coopération entre les acteurs
2. améliorer la connaissance et développer la culture du risque
3. aménager durablement les territoires
4. prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
5. se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale


Votre habitation est-elle en zone inondable ?

oui non ne sais pas

Vous estimez-vous bien informé sur les risques d'inondation auxquels vous pouvez être soumis ?

très bien informé
 assez bien informé
 assez mal informé
 très mal informé

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie
COMITÉ DE BASSIN
NORMANDE

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 prévoit d'assurer la sécurité des personnes et des biens tout en maintenant des possibilités de développement urbain dans les territoires soumis au risque inondation. Pour cela, 3 stratégies principales sont déployées :

1. garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre naturellement ;
2. dans les zones urbanisées, limiter les nouvelles constructions en zone inondable, en particulier quand les hauteurs d'eau en crue peuvent être dangereuses pour la vie humaine ;
3. construire ou rénover les bâtiments en zone inondable afin que ces derniers soient moins impactés par les crues (par exemple : constructions surélevées et permettant le passage de l'eau, emploi de matériaux insensibles à l'eau, absence de sous-sol).

Comment jugez-vous cette proposition ?

il est important d'agir avec la même priorité sur ces 3 axes

la priorité doit être donnée à la préservation des terres non construites

la priorité doit être donnée à la pratique d'un aménagement raisonné en zone inondable


la priorité doit être donnée à l'équipement des constructions pour réduire l'impact des inondations

ce n'est pas une priorité

j'ai d'autres préoccupations

➤ Questionnaire (4/4)

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 prévoit des mesures pour mieux préparer les populations à vivre une crise inondation et pour favoriser un retour à la normale rapide.

En cas de crise inondation, indiquez les propositions qui vous intéressent

Il est important d'alerter au plus tôt les populations
 oui non ne sais pas

Il est important que les entreprises, services publics et établissements sensibles aient réfléchi en amont à des mesures de sauvegarde
 oui non ne sais pas

Le fonctionnement des réseaux, même en mode dégradé, doit être assuré (eau, assainissement, électricité, gaz, communications, transport, déchets)
 oui non ne sais pas
 ce n'est pas une priorité
 j'ai d'autres préoccupations

Le saviez-vous ?

L'État assure, sur les cours d'eau les plus importants de chaque département, la transmission de l'information sur les crues ainsi que leur prévision à 24h.

Cette mission est assurée par les services de prévision des crues hébergés au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.


Le saviez-vous ?

Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 prévoit des mesures particulières pour des « établissements dits sensibles ».

Il s'agit d'établissements recevant ou hébergeant un public particulièrement vulnérable, ou difficile à évacuer, ou pouvant accroître considérablement le coût des dommages en cas d'inondation.

Par exemple les établissements de santé, les maisons pour seniors ou encore les centres de secours.

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Souhaitez-vous apporter d'autres commentaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pour une meilleure analyse et restitution de vos réponses, merci de nous indiquer...

• Le code postal de votre commune :

• Si vous êtes un homme une femme

• Votre âge moins de 25 ans 25-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65 ans et plus


• Votre profession : agriculteur artisan/commerçant/chef d'entreprise de plus de 10 salariés
 cadre et profession intellectuelle supérieure profession intermédiaire employé ouvrier
 retraité inactif lycéen étudiant

• Votre catégorie d'agglomération : moins de 2 000 habitants de 2 000 à 20 000 habitants
 de plus de 20 000 à 100 000 habitants plus de 100 000 habitants agglomération de Paris

Pour plus d'informations, rendez-vous sur consultation.eau-rhin-meuse.fr

Parlez-en à vos amis, famille et incitez-les à répondre au questionnaire.

Merci d'avoir répondu !




Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Secrétariat du comité de bassin



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozéteuilles – BP 30019
 57161 Moulins-les-Metz cedex
 Tél. 03.87.34.47.00

Dreal Lorraine
 Greenparc
 2 rue Augustin Fresnel
 BP 95038
 57071 METZ cedex 03
 Tél. 03.87.62.81.00

Merci pour votre confiance !

Les intervenants sur votre projet :

Brigitte Aumont
brigitte.aumont@edinstitut.com
03.90.40.13.19

Romain Billat
romain.billat@edinstitut.com
03.90.40.13.08

Site institutionnel



www.edinstitut.com

Nous contacter:

Siège
204 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. 03.90.40.13.13

Agence de Dijon
22 rue Crébillon
21000 Dijon
Tél. 09.71.50.08.94

Le blog d'EDInstitut



www.verbatim-marketing.com